REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
FONDS ROUTIER
(E.P.A)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
ROAD FUND
(P.A.C)

RAPPORT ANNUEL

2012

Etablissement Public Administratif de Type Particulier placé sous la tutelle technique du Ministère en charge des routes et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances

Immeuble SNI - 12ème et 13ème étages B.P. 6221 Yaoundé – Cameroun
Tél.: (237) 22 22 47 52 Fax: (237) 22 22 47 89
Site web : www.fondsroutiercameroun.org / www.fondsroutier.cm

AVANT – PROPOS



Pierre TITTI
Président du Comité de Gestion

L'année 2012 a été marquée par des événements majeurs, notamment :
- la signature du décret 2012/173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2005/239 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds Routier ;
- l'arrivée à terme du mandat de l'ancien Administrateur, Monsieur NENGUE Samuel Donatien le 15 avril 2012 et la prise de service le 1er octobre 2012 de Monsieur ATANGA BIKOE Jean Claude à l'issue d'un processus de sélection par appel à candidatures.

Le nouveau décret a renforcé le cadre institutionnel comme suit :
- l'institution d'une double tutelle, financière et technique ;
- la reconnaissance de la qualité d'ordonnateurs aux Maires, Délégués du Gouvernement et Présidents de régions ;
- l'élargissement du Comité de Gestion aux collectivités territoriales décentralisées ;
- l'intégration des travaux en régie dans le champ d'intervention du Fonds à concurrence d'une proportion maximale de 5% des budgets respectifs des composantes concernées.

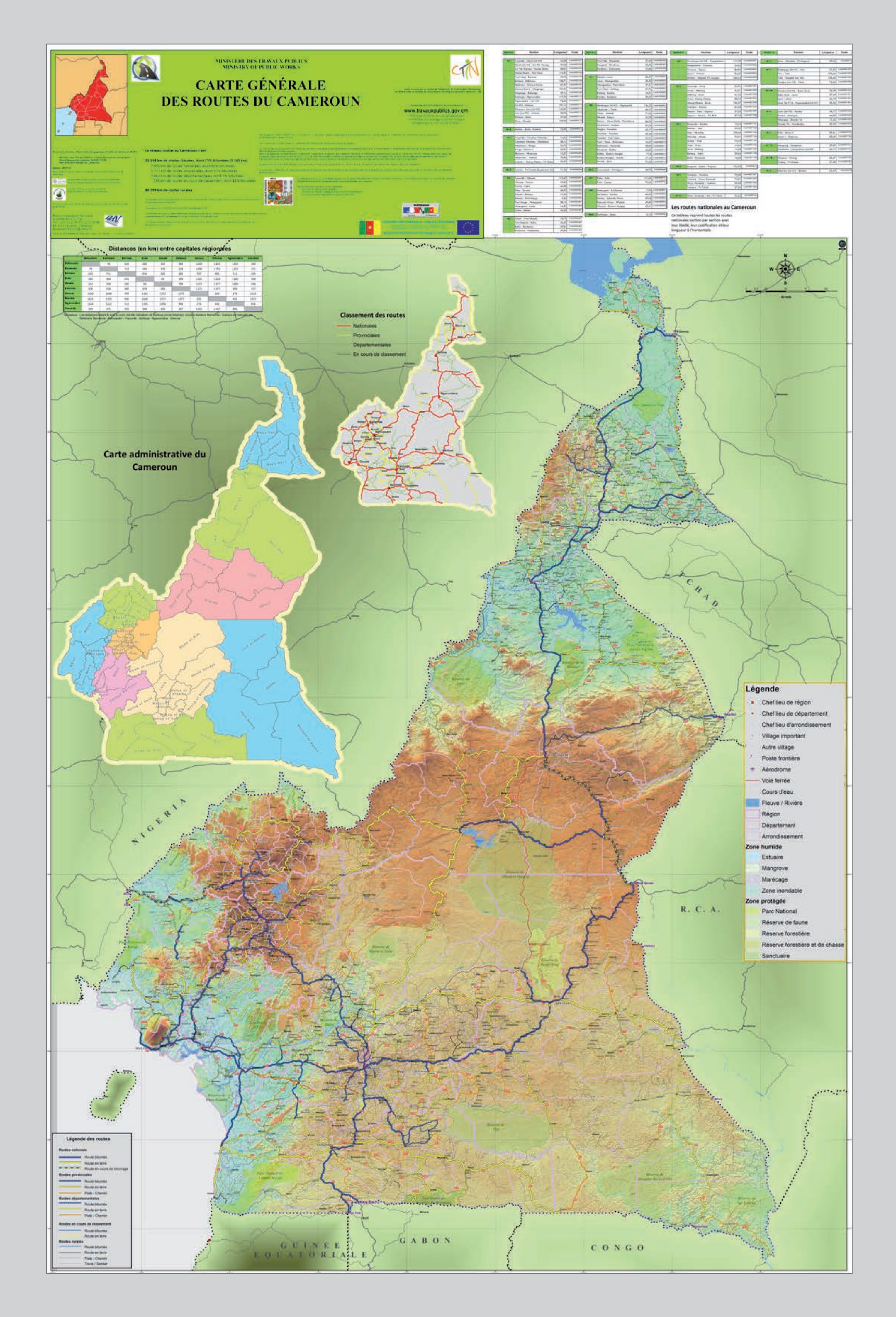
En outre, le nouveau décret consacre la mise en œuvre de l'internalisation de la comptabilité et de l'évaluation du contrôle interne.

Par ailleurs, face à l'effet conjugué des difficultés éprouvées par les ordonnateurs à consommer les crédits qui leur sont alloués et de la création du Ministère chargé des marchés publics ayant pour rôle la passation et l'attribution des marchés des travaux, le Fonds Routier a organisé un atelier de concertation regroupant les principaux acteurs (MINTP, MINHDU, MINT, MINMAP, Trésor public) en vue de créer des synergies propres à améliorer la consommation des ressources disponibles et à réduire l'apparente surliquidité du Fonds.

Dans ce contexte, le lancement du programme spécial d'urgence, autorisé par le Président de la République, pour la réhabilitation de certains axes routiers apparait comme un fait majeur.

Aussi, le présent rapport propose-t-il un aperçu sur les réalisations du Fonds Routier au cours de l'année 2012, eu égard à son mandat et à sa feuille de route de même qu'il ouvre une vue sur les perspectives de cette institution.

SOMMAIRE



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
MINISTRY OF PUBLIC WORKS
CARTE GÉNÉRALE
DES ROUTES DU CAMEROUN
www.travauxpublics.gov.cm
Les routes nationales au Cameroun
Ce tableau reprend toutes les routes nationales section par section avec leur libellé, leur codification et leur longueur à l'horizontale.
Distances (en km) entre capitales régionales
Classement des routes
Nationales
Provinciales
Départementales
En cours de classement
Carte administrative du Cameroun
NIGERIA
TCHAD
R. C. A.
GUINÉE EQUATORIALE
GABON
CONGO
Légende
Chef lieu de région
Chef lieu de département
Chef lieu d'arrondissement
Village important
Autre village
Poste frontière
Aérodrome
Voie ferrée
Cours d'eau
Fleuve / Rivière
Région
Département
Arrondissement
Zone humide
Estuaire
Mangrove
Marécage
Zone inondable
Zone protégée
Parc National
Réserve de faune
Réserve forestière
Réserve forestière et de chasse
Sanctuaire
Légende des routes

CONTEXTE GENERAL



Visite d'un ouvrage par le Ministre des Travaux Publics

CONTEXTE GENERAL

A – Conjoncture nationale

Au plan national, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre des grands chantiers, à fort potentiel de croissance (infrastructures énergétiques, portuaires et bâtiment). En 2012, d'après le rapport économique du Gouvernement, le taux de croissance du PIB se situe à 4,5% contre 4,1% en 2011, en dépit des difficultés inhérentes à la conjoncture internationale. Ce taux de croissance bien que suivant la courbe ascendante demeure insuffisant pour favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Au-delà de cet indicateur, il se dégage à l'analyse une forte implication du secteur privé et singulièrement des banques dans l'effort de financement de l'économie nationale, comme en témoignent divers accords signés entre l'Etat et certaines banques pour le financement des projets structurants.

Au niveau sectoriel, les perspectives pour la période 2012-2013 laissent entrevoir une croissance de 4,8 % du secteur primaire grâce à la bonne tenue aussi bien du sous-secteur vivrier (+5 % en moyenne) que du sous-secteur des produits de rente (+5,7 % en moyenne). Le secteur secondaire est prévu croître de 1,4 % sur la même période, tiré par les activités du sous-secteur des BTP, l'amélioration de l'offre énergétique et la production des industries agroalimentaires et manufacturières. Le secteur tertiaire devrait également progresser de 3,7 % grâce notamment au dynamisme dans les transports et les télécommunications.

La consolidation de la croissance en 2012 risque d'entrainer une hausse de l'inflation de 2,7 %, toutefois contenue en deçà de la limite communautaire de 3 %. En matière de finances publiques, le solde budgétaire global devrait s'établir à 0,2 % en 2012 contre -1,3 % en 2011. Le solde du compte courant devrait connaître une légère amélioration avec un déficit de près de -5,4 % du PIB (contre -6,3 % en 2011) conséquence de l'amélioration du déficit de la balance commerciale (-1,4 % en 2012 contre -3,7 % en 2011).

La persistance du ralentissement de l'activité économique dans la zone euro pourrait à moyen terme se traduire par une baisse de la demande extérieure pour le Cameroun, l'Union européenne demeurant son premier partenaire commercial. Dans ce contexte, l'enjeu majeur pour le Cameroun réside dans la poursuite de la politique de relance du secteur agricole, de développement des infrastructures et de renforcement de l'offre énergétique, indispensable pour soutenir la croissance.

Le Gouvernement poursuit également la mise en œuvre des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires.

Dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes, un certain nombre de plans/programmes d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes ont été mis en place. Le gouvernement devrait toutefois veiller à une application plus cohérente de ces programmes en liaison avec la Politique nationale de l'emploi. En outre, il est essentiel d'orienter la stratégie de l'emploi sur le partenariat entre universités et entreprises pour faciliter l'adéquation entre l'offre d'emploi et la demande.

Sur le plan des infrastructures routières, le secteur est resté marqué en amont par l'insuffisance des financements. Dans le même temps, le secteur compte s'enrichir d'infrastructures de pointe avec la construction annoncée de deux autoroutes (Yaoundé – Douala et Yaoundé – Nsimalen). Pour relever cet important défi dans une démarche inscrite dans le cadre du développement durable, il faudra trouver des solutions aux problèmes ci-après :

- la rareté, de certains matériaux (ciment, fer ...) facteur de spéculation,
- le faible niveau de professionnalisation des PMEs locales et Nationales.
- la disponibilité en nombre suffisant de matériel de génie civil.

29 mars 2012 : Signature du décret 2012/173

modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds Routier

15 avril 2012 : Arrivée à terme du mandat de Monsieur NENGUE Samuel Donatien en qualité d'Administrateur

Le mandat de Monsieur NENGUE Samuel Donatien est arrivé à terme le 15 avril 2012, après six (6) ans passés comme Administrateur du Fonds Routier. L'intérim a été confié à Madame MANGA Julienne, Chef de Division Expertise Technique. Cet intérim a duré jusqu'au 30 septembre 2012.



1er octobre 2012 : Prise de fonction de Monsieur ATANGA BIKOE Jean Claude en qualité d'Administrateur du Fonds Routier.



Du 29 octobre au 02 novembre. 2012 : Participation d'une délégation du Fonds Routier aux travaux de la 11ème réunion annuelle de l'AFERA

Le Fonds Routier du Cameroun, représenté par l'Administrateur et deux cadres, a participé aux travaux de la 11ième réunion annuelle de l'AFERA tenue à Livingstone en Zambie.



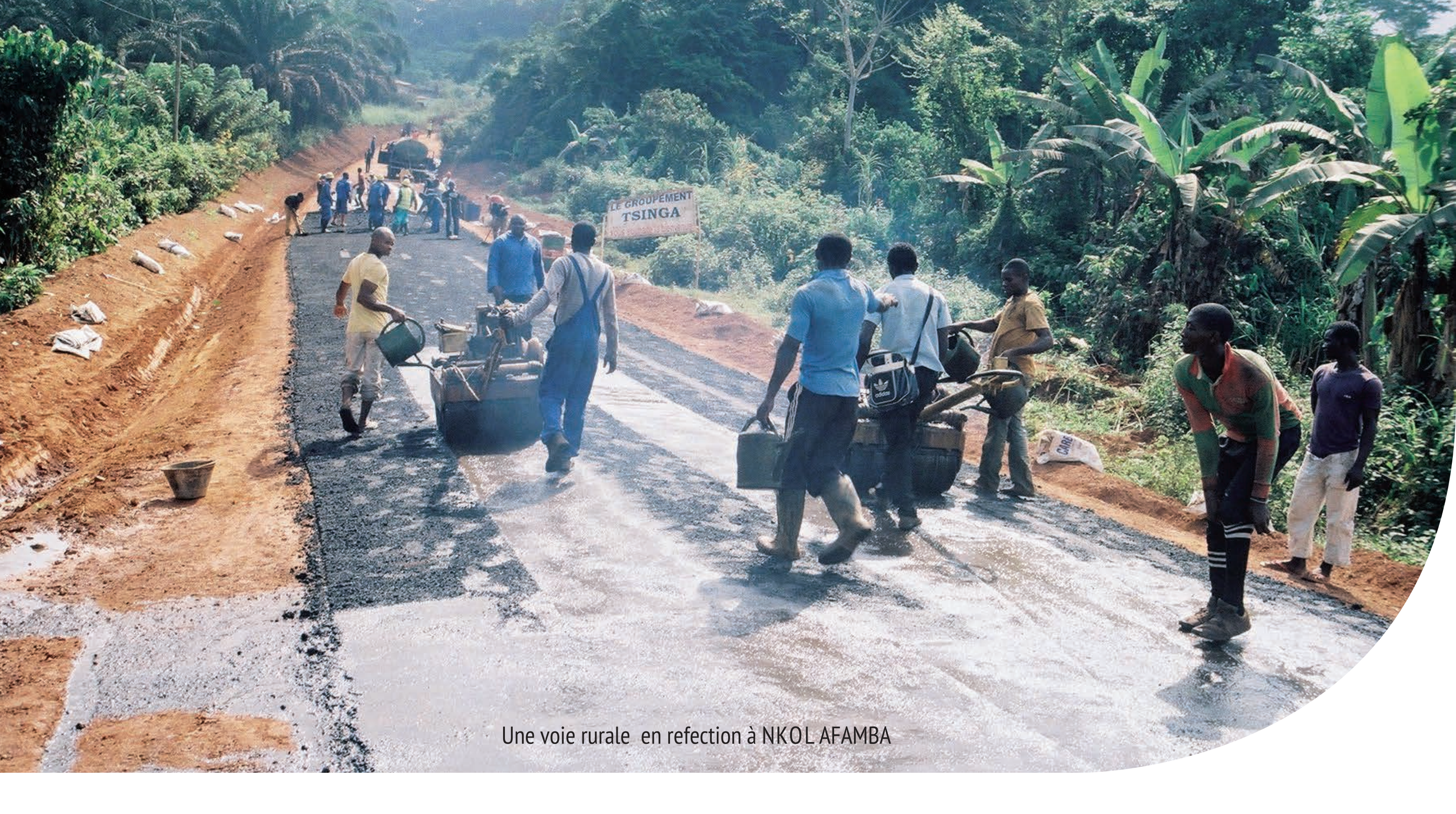
Du 05 au 07 décembre 2012 : Atelier de concertation sur la programmation 2013
Le Fonds Routier a organisé, du 05 au 07 décembre 2012 à Mbalmayo, un atelier de concertation avec ses ordonnateurs pour faire le bilan de la campagne 2012 et projeter celle de 2013.

B-QUELQUES REPÈRES

2012

Les 27 et 28 décembre 2012 : Tenue des sessions du Comité de Gestion pour l'approbation des programmes des ordonnateurs.

Les programmes des ordonnateurs au titre de l'exercice 2013 ont été approuvés au cours des sessions tenues les 27 et 28 décembre 2012. Il s'agit des programmes du MINTP et du MINHDU pour les guichets « Entretien » et « Investissement » et du MINT pour le guichet « Entretien ».



Une voie rurale en refection à NKOL AFAMBA

C - Cadre Légal et Réglementaire

Etablissement Public Administratif, le Fonds Routier est un mécanisme pérenne de financement des programmes d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement des routes institué par la loi 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national.

L'ampleur de la dégradation du réseau exigeant de lourdes opérations de réhabilitation et les résultats satisfaisants enregistrés par ce mécanisme ont amené les autorités de la République du Cameroun à élargir les missions du Fonds Routier aux opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes à travers la loi 2004/021 du 22 juillet 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 96/07 sus-visée qui a conféré au Fonds un statut particulier relativement à ses organes de gestion.

Le décret 2005/239 du 24 juin 2005, modifié et complété par le décret 2012/173 du 29 mars 2012 a placé le Fonds Routier sous la tutelle financière du Ministre chargé des Finances et sous la tutelle technique du Ministre chargé des routes.

D - Rappel des Missions

Le Fonds assure le financement, d'une part, des programmes de protection du patrimoine routier national, ceux de prévention et de sécurité routières, d'entretien du réseau routier et, d'autre part, des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes. De manière spécifique, la mise en place du Fonds Routier poursuit trois buts essentiels :

- Mobiliser le financement ;
- Sécuriser les ressources affectées à l'entretien routier;
- Assurer le paiement des prestations à l'entreprise.

Le Fonds Routier exerce son activité au moyen de deux guichets distincts et indépendants : le guichet « Entretien » et le guichet « Investissement ».

Les guichets ont pour objet exclusif :

- Guichet entretien : assurer le financement et le paiement des prestations réalisées à l'entreprise et relatives à :
  - l'entretien courant et périodique du réseau routier prioritaire urbain, interurbain classé et rural ;
  - la prévention et la sécurité routières ;
  - la protection du patrimoine routier national

- Guichet investissement : assurer le financement et le paiement des prestations réalisées à l'entreprise, au titre de l'aménagement et de la réhabilitation des routes.

E – Organes de gestion : Mandat et activités

Le Fonds Routier est administré par deux organes : un Comité de Gestion et une Administration.

Le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion examine toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Ses missions sont décrites à l'article 13 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005.

Le Comité de Gestion se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation de son Président, et en session extraordinaire aussi souvent que l'exige la bonne marche du Fonds. Il est composé de onze (11) membres, dont cinq (5) représentants de l'Etat, un représentant des collectivités territoriales décentralisées et cinq (5) représentants des usagers de la route, ainsi qu'il suit :

Secteur public

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant des Services du Premier Ministre ;
- un représentant du Ministère chargé des finances ;
- un représentant du Ministère chargé des routes ;
- un représentant du Ministère chargé des transports ;

Collectivités territoriales décentralisées

un représentant des collectivités territoriales décentralisées ;

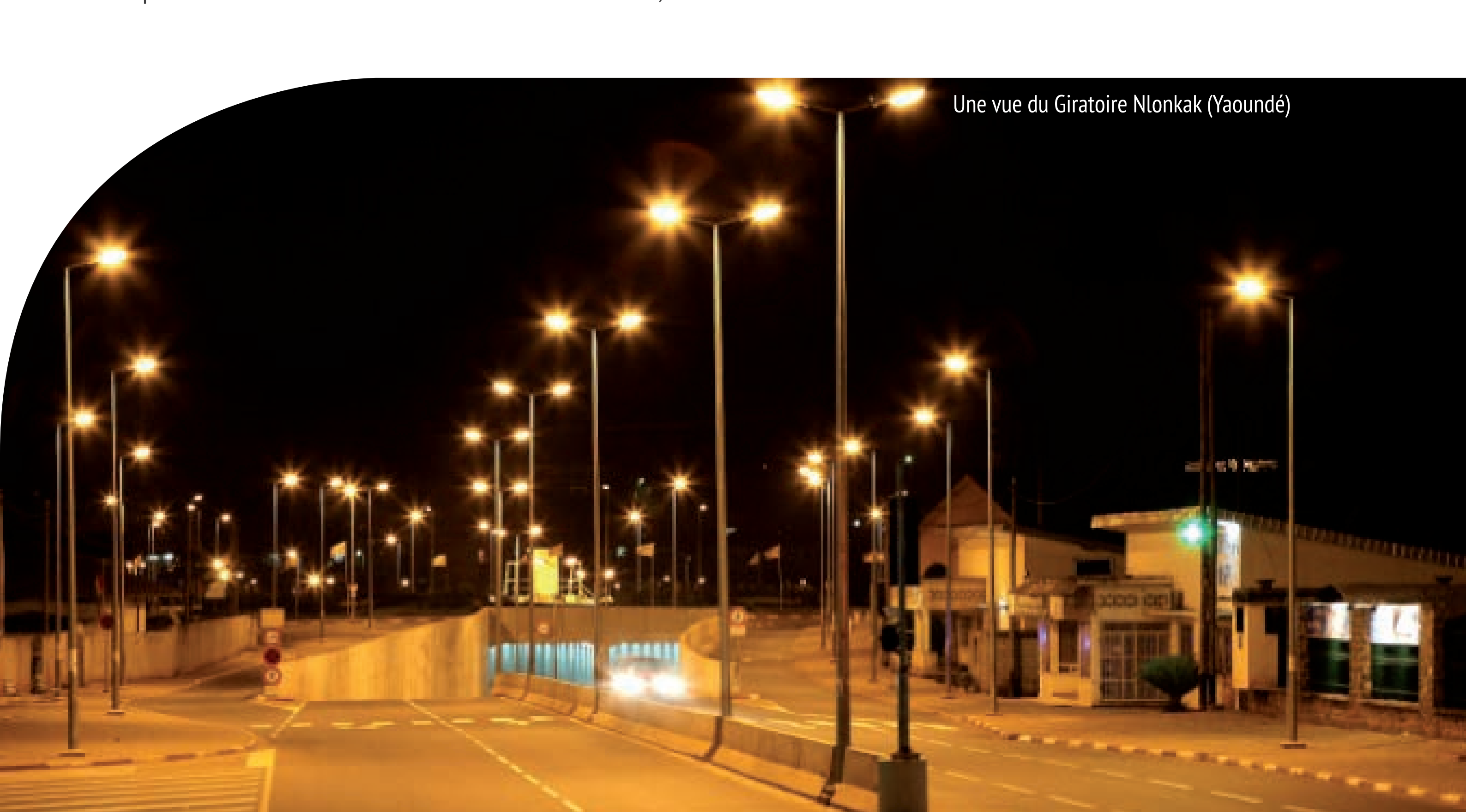
Usagers de la route

- un représentant du Groupement Inter- patronal du Cameroun ;
- un représentant du Syndicat des Industriels du Cameroun ;
- un représentant du Syndicat des Transitaires du Cameroun ;
- un représentant des Syndicats de Transporteurs des Voyageurs Urbains et Interurbains ;
- un représentant des Syndicats de Transporteurs des Marchandises par Route.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité de Gestion aura réalisé plusieurs activités dans le cadre de ses missions. L'on peut citer entre autres :

• l'adoption de la programmation des travaux et du budget de fonctionnement 2012 ;
• la validation de la feuille de route 2012 ;
• la participation à des rencontres internationales portant sur des sujets d'intérêt ;
• le suivi des performances du Fonds ;
• la conduite du processus de recrutement de l'Administrateur ;
• l'arrêté des comptes de l'exercice 2010 ;
• l'adoption de la programmation des travaux 2013 ;
• la veille sur la collecte et le reversement intégral des ressources du Fonds.

Des descentes sur le terrain ont été effectuées par les membres du Comité de Gestion, en application des dispositions du texte organique, afin d'apprécier l'effectivité des travaux exécutés sur certains chantiers sur le territoire national.



Une vue du Giratoire Nlonkak (Yaoundé)

L'Administration

L'administration du Fonds Routier a à sa tête un Administrateur, recruté par appel public à candidatures pour un mandat de trois ans éventuellement renouvelable deux fois.

L'Administrateur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion ; ses missions sont déclinées à l'article 18 du décret n° 2005/239 du 24 juin 2005 modifié et complété par le décret n° 2012/173 du 29 mars 2012.

L'effectif du Fonds est plafonné à vingt-cinq (25) personnes. Ce plafond est passé de 20 à 25 personnes suivant le décret du 29 mars 2012 sus-visé. Au 31 décembre 2012 cet effectif est de dix sept (17) salariés.

Le partenariat avec les acteurs nationaux impose au Fonds Routier le devoir de rassurer et de sécuriser les recettes nécessaires à ses interventions, en vue d'une action efficiente, dans le respect des priorités de développement du secteur routier. Dans ce cadre, la qualité d'ordonnateur est reconnue aux responsables ci-après :

- le Ministre chargé des routes, en ce qui concerne les travaux d'entretien courant et périodique du réseau routier prioritaire interurbain classé et rural, les travaux d'aménagement et de réhabilitation des routes, ainsi que les prestations relatives à la protection du patrimoine routier national ;
- le Ministre chargé des voiries urbaines en ce qui concerne les travaux d'entretien courant et périodique, d'aménagement et de réhabilitation des voiries urbaines ;
- le Ministre chargé des transports en ce qui concerne les prestations liées à la prévention et à la sécurité routières ;
- les Délégués du Gouvernement, les Maires et Présidents des Régions qui bénéficient par ailleurs des délégations des ressources des ordonnateurs concernés par les routes interurbaines et rurales ainsi que des voiries urbaines correspondant aux programmes établis et approuvés par le Comité de Gestion ;
- l'Administrateur du Fonds Routier en ce qui concerne le budget de fonctionnement et d'équipement du Fonds ;
- l'Administrateur du Fonds Routier, sur avis conforme du Comité de Gestion, en ce qui concerne les prestations d'audit technique, comptable et financier.

L'ordonnateur a la responsabilité de la bonne exécution des programmes. Il juge de l'opportunité des dépenses qu'il engage, liquide et ordonnance.

Dans le cadre de ses compétences, le Premier Ministre, Chef de Gouvernement, est habilité à modifier la clé de répartition des ressources entre ordonnateurs, ou au sein de la même Administration.
La gestion du Fonds Routier par les deux organes que sont le Comité de Gestion et l'Administration, constitue un gage de performance, de sécurité et d'efficacité, favorable à l'épanouissement et à la croissance de cet organisme.

F – Management du Fonds

La feuille de route constitue la déclinaison annuelle de la stratégie. La mise en œuvre satisfaisante de cette stratégie passe par une organisation des interventions qui suscite le développement des synergies constructives, la valorisation des ressources humaines qui constituent la force créatrice et innovatrice ainsi que l'émergence d'un esprit d'équipe qui fédère les efforts individuels pour les transformer en succès collectif.



Pont de l'enfance entièrement refait

La feuille de route 2012

La feuille de route 2012 est bâtie autour du concept de gestion axée sur les résultats, déclinés en produits auxquels sont associés des indicateurs de performance. Ainsi, la feuille de route 2012 s'articule autour de trois (03) objectifs ci-après qui concourent à la réalisation de la mission assignée à cette institution (voir annexe 2).

Objectif 1 - Poursuivre l'intégration et la rationalisation des sous – systèmes à partir de TOMPRO

RESULTATS ATTENDUS	CE QUI A ETE FAIT
Base de données mise à jour depuis le démarrage des activités du Fonds (période cible : 1999-2007)	Le consultant a été sélectionné et le personnel d'appui formé à l'utilisation du système La mise à jour de la base de données se poursuit (taux d'avancement estimé à 50%)
Réception de la deuxième phase	La deuxième phase est exécutée à 90% (Tomportail qui est le nouveau système développé sur SQL Server a été installé) Les nouvelles fonctionnalités prévues dans le cahier de charges sont en cours de finalisation La phase 2 de Tom2pro/Tom2fr pourra être réceptionnée en février 2013
Archivage physique mis à jour (période 2008 à 2011)	Prestations exécutées à 100% Ajustement du cadre de classement en cours pour permettre d'optimiser la numérisation Réception partielle prononcée
Fonds documentaire totalement numérisé	Le consultant est recruté suivant marché notifié le 28 juin 2012 pour une durée d'intervention de six (6) mois L'audit documentaire a été réalisé Le contrat est suspendu pour finaliser l'archivage physique
- Opérationnalisation du site web	Le consultant est déjà retenu pour une intervention de trois (3) mois Le site web est en ligne sous son nouveau visage

Objectif 2 - Améliorer la qualité du service offert par le Fonds Routier

RESULTATS ATTENDUS	CE QUI A ETE FAIT
Traitement des contrats et des décomptes par ordre d'arrivée	Des actions ont été prescrites dans le sens d'une amélioration substantielle de la qualité du service.
Authentification des cautions et des assurances ;	Les cautions sont systématiquement soumises à la vérification d'authenticité auprès de l'organisme émetteur avant toute prise en charge dans le système
Délai de visa des contrats ≤ 10 jours	Pour l'essentiel des cas, ce délai est respecté
Délai de paiement des décomptes≤ 15 jours	Le délai de paiement est au plus de 15 jours pour 60% des décomptes pour les dossiers conformes. La réception de la deuxième phase de Tompro et la gestion électronique des documents devraient réduire considérablement les délais de traitement.
Délai d'authentification des cautions ≤ 10 jours	Pour la majorité des cas, l'authentification se fait à l'intérieur de ce délai
Nombre de décomptes payés après rejet diminue de 10%	Le nombre de décomptes payés après rejet est en baisse de plus de 30%
Zéro Incident de paiement	La concertation se poursuit avec les banques. Le nombre d'incidents reste considérable depuis la mise en œuvre des nouveaux RIB

Objectif 3 - Promouvoir la qualité de la dépense d'entretien routier

RESULTATS ATTENDUS	CE QUI A ETE FAIT
Au terme des interventions, le Fonds Routier dispose : - des constats et recommandations pertinents formulés par les auditeurs ; - des états financiers certifiés sans réserve ; - de la matrice d'action avec un état de suivi	- Les procédures de recrutement des auditeurs sont en voie de lancement

Le Fonds Routier et la dimension humaine

Au plan du renforcement des capacités, le passage d'une logique de poste à une logique de compétences se poursuit. Le tableau présenté à l'annexe 1 donne un aperçu des priorités fixées en ce qui concerne la formation. Dans l'ensemble, la mise en route de la deuxième phase du système Tompro et du projet de gestion documentaire a rendu nécessaire l'organisation des formations à l'intention du personnel.

Quelques difficultés dans le fonctionnement

Les difficultés relevées depuis le rapport 2010 seront pour la plupart résolues avec l'aboutissement de certains projets initiés et cités plus haut ; parmi ces difficultés, il convient de citer :

- l'immobilisation des ressources sur le Guichet Investissement virées pour certains projets qui n'ont pas connu de début d'exécution jusqu'ici ;
- l'insuffisante synergie entre les intervenants à tous les niveaux (ordonnateurs, MINFI, entreprises, BET, Banques et Fonds Routier) ;
- la lenteur dans la collecte et le reversement des ressources en raison de leur transit par le Trésor public ;
- le peu de professionnalisme de la plupart des entreprises.

G – Maîtrise des risques

En raison des flux financiers importants, facteurs de risques, inhérents à l'activité de financement des programmes et de paiement des prestations, le Fonds Routier s'est engagé dans un processus lui permettant de se doter des moyens organisationnels, humains et physiques en vue de garantir la saine gestion des ressources mises à sa disposition pour exercer ses missions.

1 – Le contrôle interne

Le système de contrôle interne du Fonds Routier a connu une évolution significative en 2012 avec la signature du décret n° 2012/173 du 29 mars 2012. En effet, la responsabilité du contrôle interne incombe désormais à l'Administrateur du Fonds et non plus à un consultant externe. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, la procédure de sélection du consultant chargé d'actualiser le manuel de procédures en vue d'intégrer les changements induits par la mise en œuvre de Tomportail a été lancée en 2012. Parallèlement, les travaux sont en cours sur la mise en place de la fonction audit interne en tenant des normes internationales en la matière.

Les Audits techniques, financiers et comptables

Le dispositif institutionnel de contrôle et de surveillance au Fonds Routier s'appuie sur les audits techniques, comptables et financiers réalisés par des cabinets indépendants, recrutés sur appel d'offres par l'Administrateur, sur avis conforme du Comité de Gestion. Ainsi, il est prévu au moins une visite trimestrielle sur le terrain pour les audits techniques et une visite semestrielle pour les audits comptables et financiers.

S'agissant des audits techniques, la difficulté réside dans l'absence de standard ou de référentiel en la matière. Une réflexion constructive enrichie, au fil du temps, des expériences échangées avec d'autres Fonds d'Entretien Routier a débouché sur un canevas de termes de référence qui servent de base à la sélection des consultants. L'évaluation des résultats de ces audits réalisés en interne en 2011 a conduit à des rectifications visant à rapprocher dans le temps l'exécution des travaux et l'audit, s'agissant plus particulièrement de l'entretien routier. Ainsi, le nouveau cadre de référence s'inspire du concept « d'audit au fil des travaux » et préconise que lors de ses passages, l'auditeur passe en revue les contrats en cours d'exécution, sur la base d'un échantillon préalablement défini.

H – Le Fonds Routier et son environnement

Le Fonds Routier est un acteur de premier plan dans le sous-secteur routier. A ce titre, il entretient des relations étroites et multiformes avec les autres acteurs du secteur et même au-delà. Certaines actions menées dans ce cadre sont présentées en annexe 1.

I – Communication

La communication est un adjuvant à la mise en œuvre des activités du Fonds Routier. Elle vise à consolider la réputation du Fonds à l'extérieur et une mobilisation optimale du personnel en interne, en vue de l'atteinte de ses objectifs. Elle joue un rôle d'appui et n'a de valeur que si les opérations qu'elle est censée faciliter ont elles-mêmes une valeur intrinsèque : le paiement effectif, rapide et en toute transparence des travaux ordonnés et exécutés, la qualité des ouvrages et un climat social sain.

La communication globale du Fonds Routier est bâtie autour de deux grands axes :

- le renforcement de la motivation en interne ;
- la maîtrise du dialogue avec les partenaires.

Communication interne

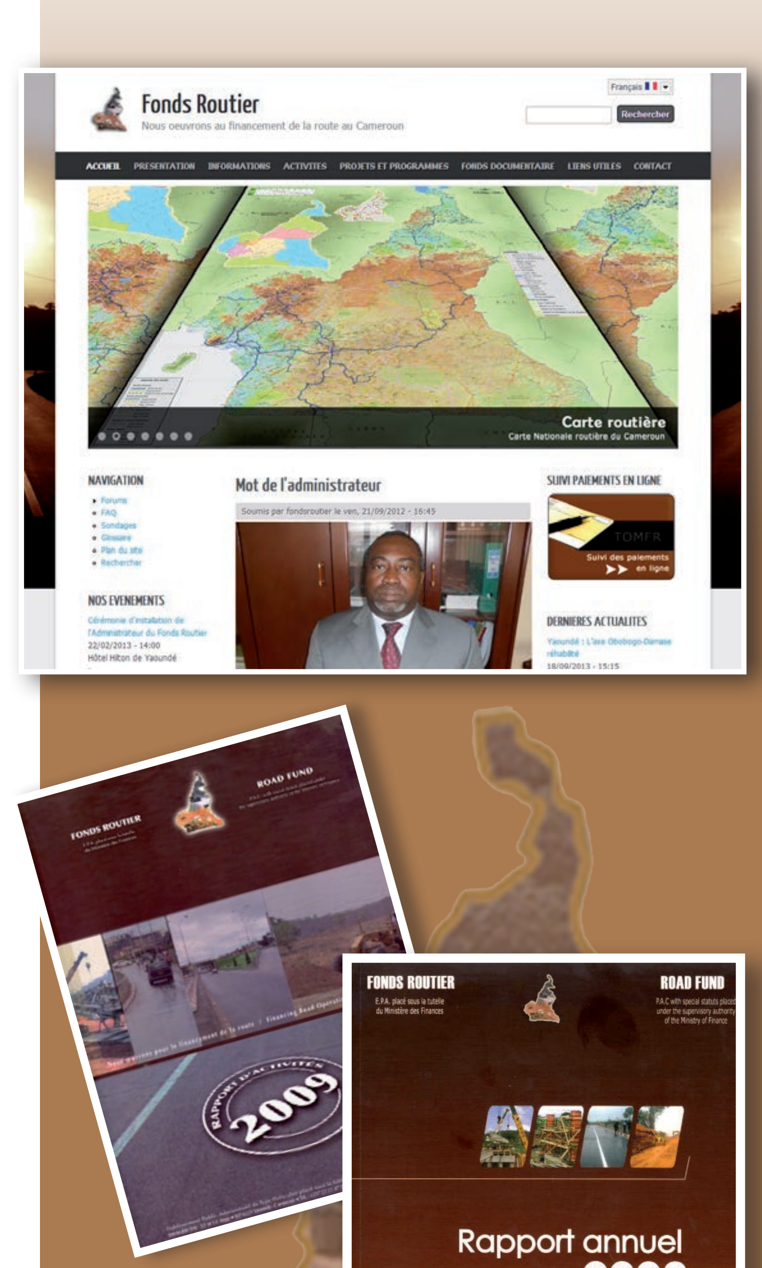
Dans le domaine de la communication interne l'action du management a porté sur la déclinaison de la communication d'entreprise au sein du Fonds Routier avec pour cible l'ensemble du personnel. Il s'est agi en particulier de :

- renforcer l'esprit d'équipe ;
- développer la fierté d'appartenir à l'organisme;
- susciter la collaboration ;
- fédérer les énergies autour d'un objectif commun et des valeurs partagées.

Communication externe

Les dirigeants du Fonds Routier manifestent une volonté certaine de s'appuyer sur cet instrument qu'est la communication pour valoriser ses activités et promouvoir ses services. Cette volonté est perceptible à travers la mise en œuvre de la stratégie de communication. Les actions menées dans ce cadre en 2012 sont les suivantes :

- la communication des informations financières aux ordonnateurs ;
- la confection des supports de communication (rapport d'activités, pagne à thème...) ;
- les insertions dans différents supports de communication des partenaires du Fonds ;
- la publication des informations ciblées dans la presse écrite ;
- la communication événementielle.



II FINANCEMENT DES PROGRAMMES



Pont de l'enfance, route Yaoundé-Ntui

FINANCEMENT DES PROGRAMMES

A – Financement des programmes d'entretien routier (Guichet Entretien)

La politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières vise à relier de manière plus étroite toutes les parties du territoire national, à favoriser le contact entre les citoyens, à accroître la circulation des biens et par conséquent, à promouvoir la croissance économique, à l'intégration nationale et sous-régionale.

Grâce à cette politique, le réseau routier s'étend sur plus de 50 000 km. Un réseau dit prioritaire, représentant un peu plus de la moitié du réseau global et canalisant près de 80% du trafic, a été défini. Ce réseau qui correspond à environ 5 000 km de routes bitumées, 11 600 km de routes en terre classées et 12 338 km de routes rurales est régulièrement actualisé. Le financement du Fonds Routier ne couvre toutefois qu'une partie de ce réseau prioritaire.

A moyen terme, les orientations stratégiques s'articulent autour des deux axes suivants :

- l'amélioration de l'offre en infrastructures routières, à travers la consolidation des acquis d'une part, et l'extension du réseau des routes bitumées d'autre part ;
- la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires au développement des performances du secteur, supposant le développement des capacités et de la compétitivité des opérateurs privés des travaux publics, l'optimisation de l'organisation et des performances du secteur.

1 – Programme d'entretien routier 2012

Suivant les dispositions du texte organique, les ressources du Fonds sont réparties par type de prestations éligibles par application d'une clé de répartition définie par ce même texte. La procédure prévoit qu'après la répartition des ressources, le Fonds Routier notifie le montant des crédits disponibles aux ordonnateurs afin que ceux-ci établissent une programmation à soumettre à la validation du Comité de Gestion.

• Clé de répartition des ressources

La clé de répartition des ressources par type de prestation éligible est rappelée dans le tableau 1 ci-après.

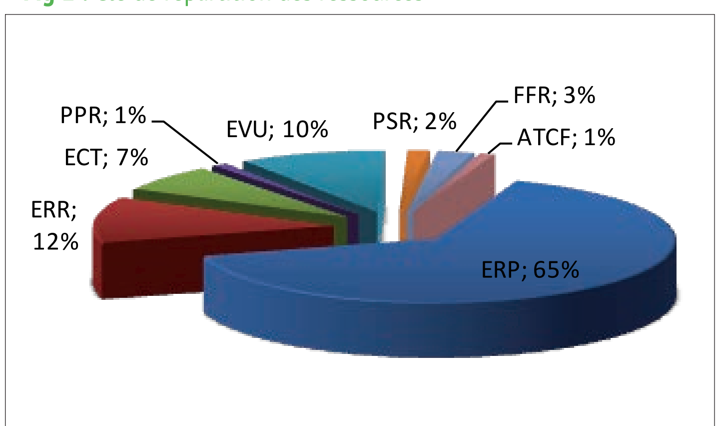


Une carrière en exploitation

Tab 1 : Prestations éligibles et clé de répartition

Des travaux d'entretien du réseau prioritaire inter urbain classé	ERP	Mini 65%
Des travaux d'entretien des voiries urbaines prioritaires	EVU	Maxi 10%
Des travaux et équipements d'entretien des routes rurales prioritaires	ERR	Maxi 12%
Des études routières ou géotechnique et contrôle des travaux	ECT	Maxi 7%
De la prévention et sécurité routières	PSR	Maxi1.5%
De l'entretien courant des installations fixes et mobiles nécessaires à la protection du domaine public	PPR	Maxi 1%
Des dépenses de fonctionnement du Fonds Routier	FFR	Maxi 2.5%
Des prestations d'audits financiers et comptables ainsi que techniques	AFCT	Maxi 1%

Fig 1 : Clé de répartition des ressources



La clé de répartition accorde la priorité à l'entretien du réseau prioritaire interurbain qui est doté d'au moins 65% des ressources mobilisées par le Fonds Routier. Il est important de relever que le Premier Ministre peut apporter des modifications à cette clé de répartition.

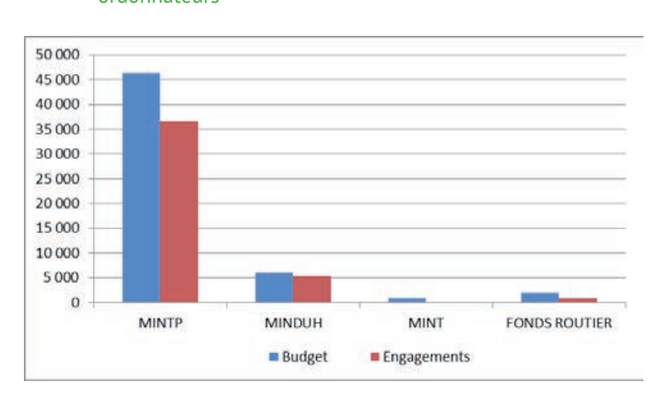
• Engagements du Fonds Routier au titre de la campagne 2012

Le Comité de Gestion du Fonds Routier a approuvé les programmes des ordonnateurs et adopté le budget de fonctionnement sur la base d'une enveloppe globale de 55 milliards, correspondant au montant plafond à percevoir au titre de la Redevance d'Usage de la Route (RUR).
Les engagements souscrits par les ordonnateurs et validés par le Fonds Routier en exécution de ce budget se présentent au 31 décembre 2012 comme indiqué ci-après :

Tab 2: Tableau comparé Budgets-Engagements 2012 (en millions de francs CFA)

Prestations	Budgets (a)	Engagements (b)	%
ERP	36 905	28 767	77,9
ERR	4 859	4 260	87,7
ECT	3 993	3 090	77,4
PPR	550	512	93,1
MINTP	**46 307**	**36 629**	**79,1**
EVU	5 500	4 995	90,8
ECT	443	345	77,9
MINDUH	**5 943**	**5 340**	**89,9**
PSR	825	29	3,5
MINT	**825**	**29**	**3,5**
Audits Comptable et Technique	550	0	0,0
Fonctionnement FR	1 375	919	66,8
FONDS ROUTIER	**1 925**	**919**	**47,7**
TOTAL GENERAL	55 000	42 917	78,0

Fig 2 : Diagramme comparé Budgets – Engagements par ordonnateurs



Au 31 décembre 2012, le taux d'engagement global est de 78% contre 66% l'exercice précédent, soit une augmentation de 12%. Ce résultat mérite cependant d'être nuancé pour tenir compte du fait que la plupart de ces marchés ont été passés en fin d'exercice. Ils seront donc exécutés en 2013, ce qui entraîne un « effet report » se traduisant par une accumulation de la trésorerie donnant une impression de surliquidité.

Le MINTP affiche un taux d'engagement de 79,1%, en hausse par rapport à l'exercice précédent qui présentait un taux de 66%. Il est à préciser que ce score intègre partiellement les engagements liés au cantonnage. En effet, seuls les contrats du réseau Sud ont été engagés. Les contrats des autres réseaux sont en attente de transfert aux Communes, suivant une instruction du Premier Ministre.

Le MINHDU a engagé 90% de son budget, en hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent qui présentait un taux de 82%.

Le MINT a engagé 3,5%, en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un taux de 5%. Ce score se justifie pour l'essentiel par les changements intervenus relativement



Un chantier du Fonds Routier

à l'entrée en jeu du Ministère en charge des marchés publics.

• Représentation des engagements en nombre de contrats

La représentation des engagements suivant le critère du nombre de contrats visés par le Fonds Routier est résumée dans le tableau ci-après.

Tab 3 : Répartition des contrats par ordonnateurs au 31 décembre 2012 (en millions de francs CFA)

Ordonnateurs	Nbre de contrats	Taux en %	Montant des contrats
MINTP	240	86,96	36 629
MINDUH	35	12,68	5 340
MINT	1	0,36	29
Total	276	100,00	41 998

La charge de travail en 2012 représente 276 contrats, en baisse de 39% par rapport à 2011. Comme par le passé, le MINTP affiche le poids le plus important avec 240 contrats, soit 87%. Ces contrats représentent pour certains des ordres de service de mobilisation des tranches conditionnelles. C'est le cas des marchés pluriannuels ainsi que des actualisations de prix. Cette baisse du niveau d'activité s'explique par le transfert envisagé des prestations de cantonnage aux communes, tel qu'exposé plus haut.

2 – Mobilisation des ressources 2012

L'exercice 2012 est marqué par la réforme du paiement unique des impôts et taxes. Cette réforme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles 67 et 68 de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat. Ces articles affirment le monopole du Trésor Public sur le recouvrement de toutes les recettes, le paiement de toutes les dépenses ainsi que le principe de l'unicité de caisse matérialisé par la centralisation des opérations d'encaissement et de décaissement effectuées par les comptables publics dans un compte unique du Trésor public à la Banque Centrale.

Les ressources affectées au Fonds Routier sont composées de la Redevance d'Usage de la Route (RUR), des produits financiers et des ressources dont la collecte et le reversement sont placés sous la responsabilité du Programme de Sécurisation des Recettes Routières (PSRR), à savoir le péage, les amendes et la taxe à l'essieu. Les nouvelles dispositions adoptées dans le cadre de la Loi de finances 2011 et dont les modalités d'application ont été définies par l'Instruction n° 00073/MINFI/SG/DGTCFM/DT du 06 juin 2011 relative à la comptabilisation des recettes et des dépenses du Fonds Routier – Guichet Entretien ont permis de comptabiliser, à travers le compte ouvert à la Paierie Générale du Trésor, les ressources hors RUR (péage, amendes et taxe à l'essieu).

Suivant les termes de cette instruction, la procédure d'encaissement des ressources prévoit le transit par un compte de centralisation ouvert à la Paierie Générale du Trésor. L'alimentation du compte ouvert à la Banque Centrale est opérée par prélèvement sur ce compte à partir d'un ordre de virement émis par le Fonds Routier.

Ainsi, s'agissant de la RUR, le montant collecté est constaté et liquidé tous les mois par le Groupe de Travail constitué à cet effet et composé des représentants des Administrations des Impôts, du Trésor et du Fonds Routier.

Les résultats enregistrés en ce qui concerne la mobilisation des ressources se résument comme suit :

Tab 4 : Situation des ressources encaissées et reversées au 31 décembre 2012

Ressources	Mobilisations	Versements dans le compte Fonds Routier au Trésor	Reversement des ressources à la BEAC	% Réalisation		
	(a)	(b)	(c)	b/a	c/a	c/b
RUR	55 000	55 000	0	100%	0%	0%
PEAGE	4 662	3 867	760	83%	16%	20%
AMENDES ROUTIERES	2 046	1 614	633	79%	31%	39%
TAXE A L'ESSIEU	1 575	1 403	0	89%	0%	0%
TOTAL RESSOURCES	63 283	61 884	1 393	98%	2%	2%

A titre de rappel, la situation de 2011 se résume comme suit :

Ressources	Mobilisations	Versements dans le compte Fonds Routier au Trésor	Reversement des ressources à la BEAC	% Réalisation		
	(a)	(b)	(c)	b/a	c/a	c/b
RUR	55 000	55 000	33 545	100%	61%	61%
PEAGE*	6 428	6 428	0	100%	0%	0%
AMENDES ROUTIERES*	3 239	3 239	0	100%	0%	0%
TAXE A L'ESSIEU*	2 169	2 169	0	100%	0%	0%
TOTAL RESSOURCES	66 836	66 836	33 545	100%	50%	50%

(*)Ressources encaissées au titre de la période août 2010 à décembre 2011



Du béton dans le drain



Un pont, oeuvre du Fonds Routier

Le montant consolidé des ressources mobilisées est de 130,119 milliards F CFA pour les exercices 2011 et 2012 (y compris 3,4 milliards de ressources au titre des ressources hors RUR de la période août – décembre 2010) et le reversement à la BEAC est de 34,938 milliards F CFA, soit un taux de reversement de 27%.

Il y a lieu de relever que le Ministre des Finances s'est engagé à reverser au Fonds Routier 1 milliard francs CFA par semaine, suivant les termes de la lettre n°05434/MINFI/SG/DGTCFM/DIRTRE/SDPT du 08 novembre 2012 adressée au Président du Comité de Gestion du Fonds Routier.

A l'examen de cette situation, il se dégage que :

I) le niveau des encours (stock de ressources en transit dans le compte ouvert à la Paierie Générale du Trésor) croit et traduit ainsi une situation anormale, peu compatible avec les principes de fonctionnement des Fonds Routiers. En effet, le niveau des encours est passé de 33 291 millions en 2011 à 95 181 millions en 2012 ;

II) le plafond de la RUR est totalement encaissé par le Trésor Public. Toutefois, le niveau de reversement de la ressource à la BEAC est faible (61% sur les ressources attendues de 2011 et 0% pour 2012) ;

III) le péage affiche un rendement moyen mensuel de 370 millions francs CFA, ce qui est loin de son potentiel qui s'élèverait à 450 millions francs CFA, selon les conclusions d'une étude réalisée en 2010 ;

IV) le niveau des amendes reste considérable et croissant dans le temps ; c'est le signe de la persistance des comportements inciviques ;

V) la taxe à l'essieu affiche un rendement de 1,6 milliard de francs CFA. Des marges d'amélioration semblent disponibles avec la rationalisation de sa collecte.

Dans l'ensemble, le faible niveau de reversement des ressources à la BEAC mérite d'être analysé en vue des mesures correctives. La concertation initiée sur ce sujet visait à intégrer les spécificités organiques du Fonds Routier, tout en considérant les contraintes liées à l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat, dont la centralisation constitue un axe de la réforme.

3 - Opérations de paiements

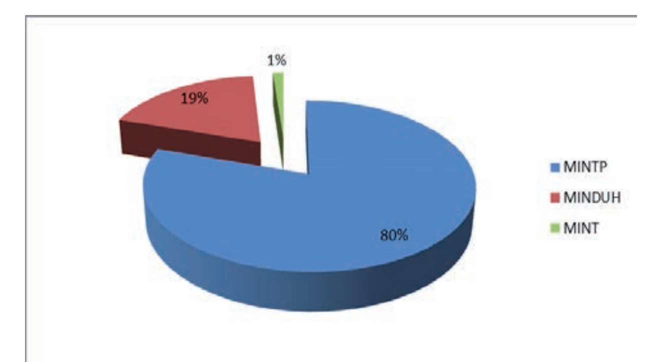
Le Fonds Routier assure le paiement à l'entreprise, en toute diligence des prestations qui sont éligibles au guichet « Entretien ». Pour l'exercice 2012, l'analyse des statistiques sur les paiements se présente comme suit en deux axes.

• Répartition des paiements par ordonnateurs

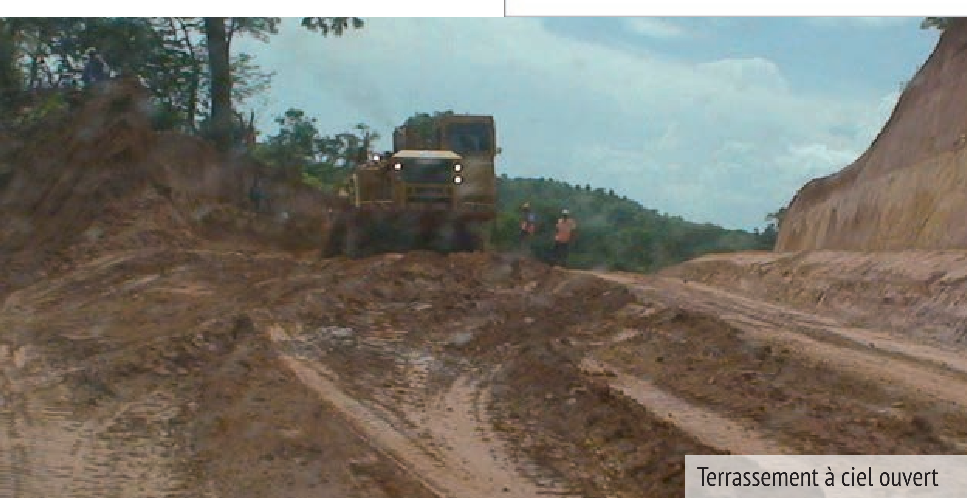
Tab 5 : Répartition des paiements par ordonnateurs (en millions de francs CFA)

Ordonnateurs	PAIEMENTS	%
MINTP	34 179	80,0
MINDUH	8 020	18,8
MINT	527	1,2
TOTAL	42 726	100,0

Fig 3 : Situation des paiements par ordonnateurs






Terrassement à ciel ouvert

Le montant des paiements effectués au cours de l'exercice se chiffre à 42 726 millions de francs CFA, contre 45 275 millions en 2011, soit une baisse de 5%. Le MINTP, principal ordonnateur du Fonds Routier, se taille la plus grosse part avec 80% des paiements effectués, ce qui apparaît en deçà de sa dotation globale qui est de 84% des ressources du Fonds Routier. Le MINDUH se situe à 19%, en hausse de sept points par rapport à l'exercice précédent. Le Ministère des Transports reste presqu'au même niveau de paiement par rapport à l'exercice précédent avec 527 millions, soit 1,2%.

Le décalage observé plus haut dans les engagements se répercute sur les paiements avec une part importante des paiements se rapportant aux engagements imputés sur les budgets des exercices précédents (92% contre 88% en 2011). La tendance traduit une certaine dégradation de la situation.

L'attention du Fonds a été attirée sur cette situation et sur le message qu'elle véhicule. A cet égard, l'atelier de concertation organisé à l'initiative du Fonds Routier sur la programmation 2013 a servi de cadre pour réfléchir sur les bases d'un mode de gestion permettant de consommer les ressources en temps réel.

La programmation du MINTP 2012 semblait avoir été conçue suivant cette logique, étant donné qu'il avait été annoncé lors de la validation du programme que l'essentiel des marchés était déjà passé. Mais la réalité n'a pas confirmé cette annonce. En fait, la solution réside dans la maîtrise des délais de passation des marchés, la sélection des entreprises ayant des capacités suffisantes pour exécuter ces marchés, la qualité des études préalables et le renforcement du suivi/contrôle des travaux.

• Autres indicateurs de l'activité de paiement

Les autres indicateurs de l'activité de paiement concernent le volume des opérations traitées en nombre et les délais de traitement.

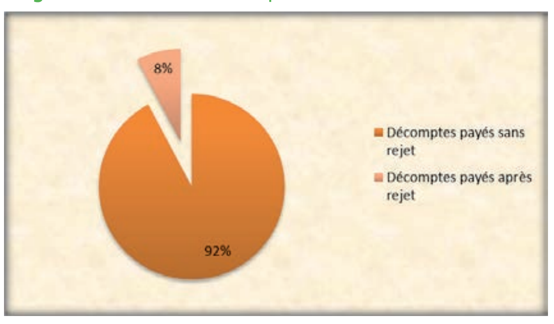
- Statistiques sur le volume des opérations traitées

Les statistiques sur le nombre d'opérations traitées au 31 décembre 2012 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tab 6 : Statistiques sur le nombre d'opérations traitées

Nombre de décomptes reçus	Nombre moyen décomptes traités par jour	Nombre de décomptes payés sans rejet	Nombre de décomptes payés après rejet	Taux de rejet
1314	5,5	1212	102	8%

Fig 4 : Structure des décomptes traités en nombre



L'activité a diminué presque de moitié. Il apparaît en effet que 1314 décomptes ont été reçus contre 2417 en 2011 et 1212 décomptes ont été payés contre 2290 en 2011.

Le taux de rejet se maintient à 8% malgré la baisse de l'activité. Ce taux traduit le niveau de maîtrise des procédures par les entreprises et BET. Il devrait considérablement baisser avec la montée en puissance de Tompro et les formations à l'intention des prestataires de services. Cette action devrait être facilitée par la définition des modèles types de décomptes par le MINTP.

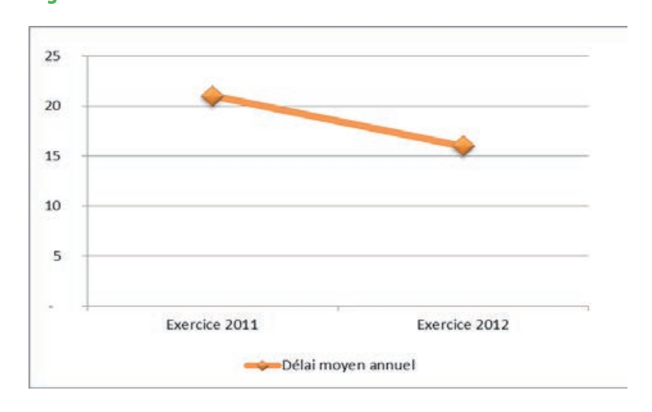
- Statistiques sur les délais de paiement

Les statistiques sur les délais de paiement au 31 décembre 2012 sont présentées dans le tableau 7 ci-après :

Tab 7 : Répartition des décomptes payés sans rejet par tranche de délai

Nombre de décomptes payés sans rejet	Délai moyen de traitement (en jours)	Délai minimun de traitement (en jours)	Délai maximun de traitement (en jours)
1212	16	3	41

Fig 5 : Evolution des délais entre 2011 et 2012



Le délai moyen de traitement des décomptes est de 16 jours calendaires, en baisse de 25% par rapport à 2011 (21 jours) pour le double de l'activité. L'objectif du Fonds est de ramener ce délai à moins de 15 jours pour un décompte en situation normale (sans rejet).

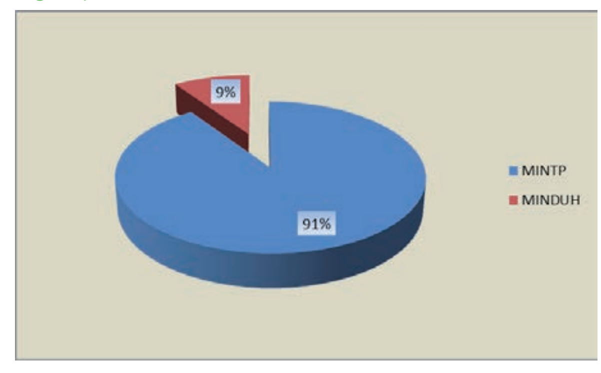
4 - Situation des Pénalités

Le Fonds Routier est tenu, en tant qu'organisme payeur, de retenir et de reverser dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS), pour les marchés publics le produit des amendes et pénalités de toutes sortes constatées dans le cadre de l'exécution des marchés publics. La situation des pénalités reversées au titre de l'exercice 2012 se présente comme suit par ordonnateur.

Tab 8 : Tableau des pénalités en 2012, en millions de francs CFA

Ordonnateurs	Pénalités reversées pour 2012	%
	Total	
MINTP	754	90,5
MINDUH	79	9,5
Total	833	100,0

Fig 6 : pénalités retenues au titre de l'exercice 2012



Le montant des pénalités à reverser est croissant au fil du temps. Il est passé de 434 millions en 2011 à 833 millions en 2012, soit une augmentation de 91%.

5 - Situation des garanties par signature

Les marchés sous financement du Fonds Routier sont exécutés sous garantie bancaire constituée des cautionnements de diverses natures et de diverses formes.

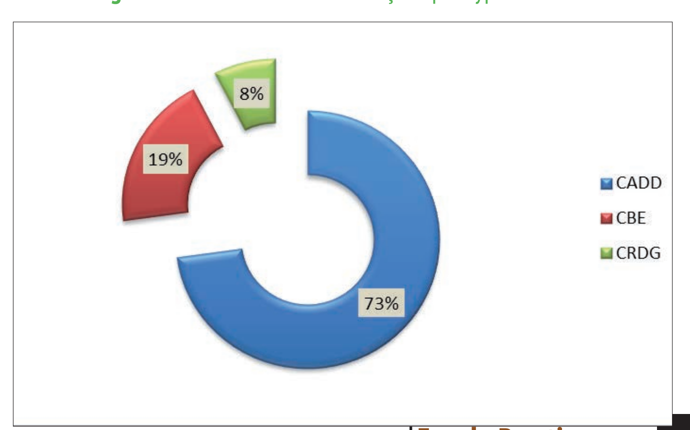
- **Cautions reçues**

Le tableau ci-après présente en nombre et en valeur les cautions d'avance de démarrage (CADD), de Bonne Exécution (CBE) et de retenues de garantie (CRDG) reçues au cours de l'exercice 2012 (en millions de francs CFA).

Tab 9 : situation des cautions reçues (en millions de francs CFA)

Type de cautions	Exercice 2012	Valeurs (en millions FCFA)
	Nombres	
CADD	68	9557
CBE	214	2 569
CRDG	19	995
Total	301	13 121

Fig 7 : Structure des cautions reçues par type



Le Fonds a reçu 301 cautions contre 429 cautions en 2011, soit une baisse de 29%. La valeur de ces cautions est de 13 131 millions contre 7 645 millions francs CFA, soit une augmentation de 71%. Les cautions d'avance de démarrage constituent la part la plus importante en valeur de 9 557 millions, soit environ 73% de la masse reçue.

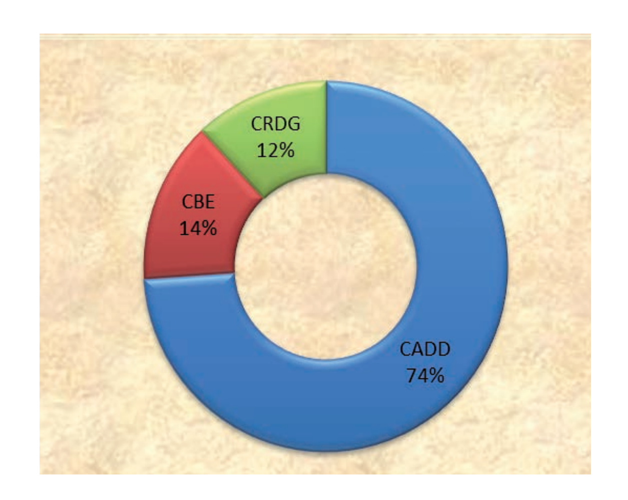
• Cautions restituées

Le tableau ci-après présente l'état des cautions restituées au cours de l'exercice 2012. Ces restitutions intègrent les cautions reçues au cours des exercices antérieurs.

Tab 10 : Situation des cautions restituées (en millions de francs CFA)

Type de cautions	Exercice 2012	Valeurs (en millions FCFA)
	Nombres	
CADD	66	3902
CBE	152	750
CRDG	19	627
Total	237	5 279

Fig 8 : Structure des cautions restituées par type



Le Fonds a ainsi restitué 237 cautions contre 170 en 2011, soit sur une augmentation de 39%. La valeur des mains levées partielles et/ou totales délivrées par les maîtres d'ouvrages est de 5 279 millions contre 4 611 millions, soit une augmentation de 14%. Les cautions d'avance de démarrage constituent la part la plus importante en valeur, avec un montant de 3 902 millions, soit 74% de la valeur totale des cautions restituées.



B – Financement des programmes d'investissement routier (Guichet Investissement)

L'activité du Fonds Routier pour ce guichet, s'inscrit dans le processus de financement des projets de réhabilitation du réseau routier.

Les projets financés par le Guichet Investissement font l'objet soit de conventions d'affectation (cas du C2D Routier et Urbain) soit de conventions spécifiques conformément à l'article 26 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005.

1 – Conventions d'affectation (C2D Routier et Urbain)

Dans le cadre de la convention de financement signée entre la République du Cameroun et la République Française le 22 juin 2006, il a été convenu de dégager des ressources issues de l'annulation de la dette du Cameroun vis-à-vis de la France sur la période allant du 28 avril 2006 au 27 avril 2011. Ce programme est pour l'essentiel parvenu à son terme. Il y a cependant un petit nombre de contrats qui s'exécutent encore pour consommer les reliquats de financement.

Ce contrat a été suivi d'un accord cadre et de diverses conventions, avec le choix du Fonds Routier comme intermédiaire dans le processus de paiement.

• Convention C2D Routier

La convention n° CCM 6007 01 L du 02 mars 2007 affecte un montant maximum de 115 millions d'euros, soit un peu plus de 75 milliards de francs CFA au programme d'amélioration du réseau routier camerounais. Le Fonds Routier est désigné par cette même convention comme établissement payeur pour les volets « investissement » et « frais de gestion » du Programme.

• Convention C2D urbain

La convention n° CCM 6004 01 H du 02 mars 2007 affecte un montant maximum de 115 millions d'euros, soit environ 75 milliards de francs CFA au volet urbain du premier C2D. Le Fonds Routier est désigné par cette même convention comme établissement payeur pour les travaux de voirie de la composante 2 (2A, 2B, 2C, 2F, 2G et 2H) du Programme.

• Convention de compte n° 001/MINFI/SG/DGTCFM/DT/PGT//ADM/FR/2011

La convention de compte n° 001/MINFI/SG/DGTCFM/DT/PGT//ADM/FR/2011 du 13 juin 2011 fixe les modalités de fonctionnement du compte n° 420002701 ouvert au nom du Fonds Routier à la Paierie Générale du Trésor. Suivant l'article 3 de cette convention, ledit compte est approvisionné sur la base des bons d'engagement émis par les ministères ordonnateurs du budget du Fonds. En clair, ce mécanisme vise à centraliser dans ce compte tous les transferts de ressources demandés au Trésor public par les ministères. Parallèlement, les paiements opérés par le Fonds Routier se font par le débit de ce compte. La Paierie Générale du Trésor devient ainsi le banquier des établissements publics. Il s'agit ainsi de la matérialisation des effets de ce qu'il est convenu désormais d'appeler « service financier du Trésor ».



Ouverture d'une voie en pleine forêt

Ressources encaissées

Ressources encaissées du C2D

Programme C2D routier - MINTP

Le montant des virements reçus depuis le démarrage de ce programme se chiffre à 75 591 millions de Francs CFA pour les travaux et 620 millions de Francs CFA pour la contribution au fonctionnement du « Guichet Investissement » du Fonds Routier.

Programme C2D urbain /CUY-MINDUH

Le montant des virements reçus depuis le démarrage de ce programme se chiffre à 21 884 millions de Francs CFA.

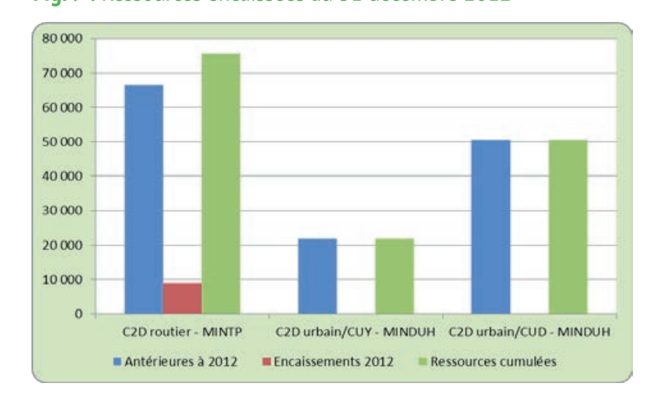
Programme C2D urbain /CUD - MINDUH

Le montant des virements reçus depuis le démarrage de ce programme se chiffre à 50 607 millions de Francs CFA.

Tab 11 : Ressources encaissées dans le cadre du C2D (en millions FCFA)

Programmes	Ressources encaissées		Ressources cumulées	Taux en %
	Antérieures à 2012	2012		
C2D routier - MINTP	**66 591**	**9 000**	**75 591**	**48**
C2D urbain/CUY - MINDUH	**21 884**		**21 884**	**16**
C2D urbain/CUD - MINDUH	**50 607**		**50 607**	**36**
Total	**139 082**	**9 000**	**148 082**	**100**

Fig. 9 : Ressources encaissées au 31 décembre 2012



Au 31/12/2012, les ressources virées au Fonds Routier dans le cadre des conventions C2D routier et C2D urbain se chiffrent à 148 082 millions de F CFA dont 75 591 millions de F CFA pour les projets routiers et 72 491 millions au titre de l'aménagement des voiries urbaines.

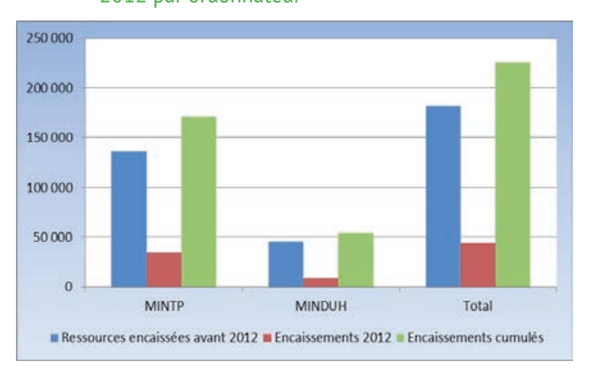
Ressources encaissées au titre du BIP et des fonds PPTE

Tab 12 : Ressources encaissées des autres projets (En millions de CFA)

	Ressources des exercices Ant à 2012	Ressources de l'exercice 2012	Ressources Cumulées
MINTP	136 059	35 034	171 093
MINDUH	45 752	8 794	54 546
Total	181 811	43 828	225 639

Les ressources encaissées pour le financement de divers projets à partir du BIP sont passées de 103 milliards en 2011 à 43 milliards en 2012, soit une diminution de 58%.

Fig. 10 : Ressources encaissées au 31 décembre 2012 par ordonnateur



Ressources encaissées au titre du programme spécial d'urgence

Le Chef de l'Etat a autorisé la mise en œuvre du programme spécial d'urgence pour la réhabilitation de certaines routes et ouvrages du réseau national. Le financement de ce programme est assuré par le prélèvement de 100 milliards sur les ressources logées au guichet « Entretien » pour le compte du MINTP. Au 31 décembre 2012, 9 964 millions de francs CFA ont été transférés du guichet « Entretien » vers le guichet « Investissement ».

Synthèse des ressources encaissées au 31/12/2012

Tab 13 : Synthèse des ressources encaissées (En millions de CFA)

Programmes	Ressources encaissées		Ressources cumulées	Taux en %
	Antérieures à 2012	2012		
C2D routier	66 591	9 000	75 591	19
C2D urbain	72 491		72 491	18
Ressources BIP et PPTE	181 811	43 828	225 639	56
Transfert du guichet Entretien	22 830		22 830	6
Programme spécial d'urgence		9 964	9 964	2
Total	**343 723**	**62 792**	**406 515**	**100**

Au 31 décembre 2012, 406 milliards auront transité par le guichet «Investissement», ce qui représente un flux global annuel moyen de 81 milliards, en partant de 2007. La tendance semble cependant fléchir avec la clôture progressive des programmes C2D. Le mécanisme reste cependant digne d'intérêt pour les ordonnateurs au regard des garanties de sécurité, de souplesse qu'il offre et de son adaptation aux contraintes de gestion des projets routiers, notamment à l'approche « Budget-programme ».

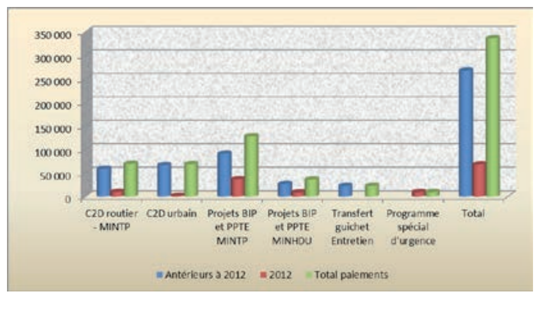
Paiements effectués

Synthèse des paiements au 31/12/2012

Tab 14 : Synthèse des paiements effectués (En millions de CFA)

Programmes	Paiements effectués		Total paiements	Taux en %
	Antérieurs à 2012	2012		
C2D routier – MINTP	59 402	10 416	69 818	20,7
C2D urbain	67 432	1 848	69 280	20,6
Projets BIP et PPTE MINTP	91 340	37 330	128 670	38,2
Projets BIP et PPTE MINHDU	27 183	9 244	36 427	10,8
Transfert guichet Entretien	22 830		22 830	6,8
Programme spécial d'urgence		9 964	9 964	3,0
Total	**268 187**	**68 802**	**336 989**	**100,0**

Fig. 11 : Synthèse des paiements effectués



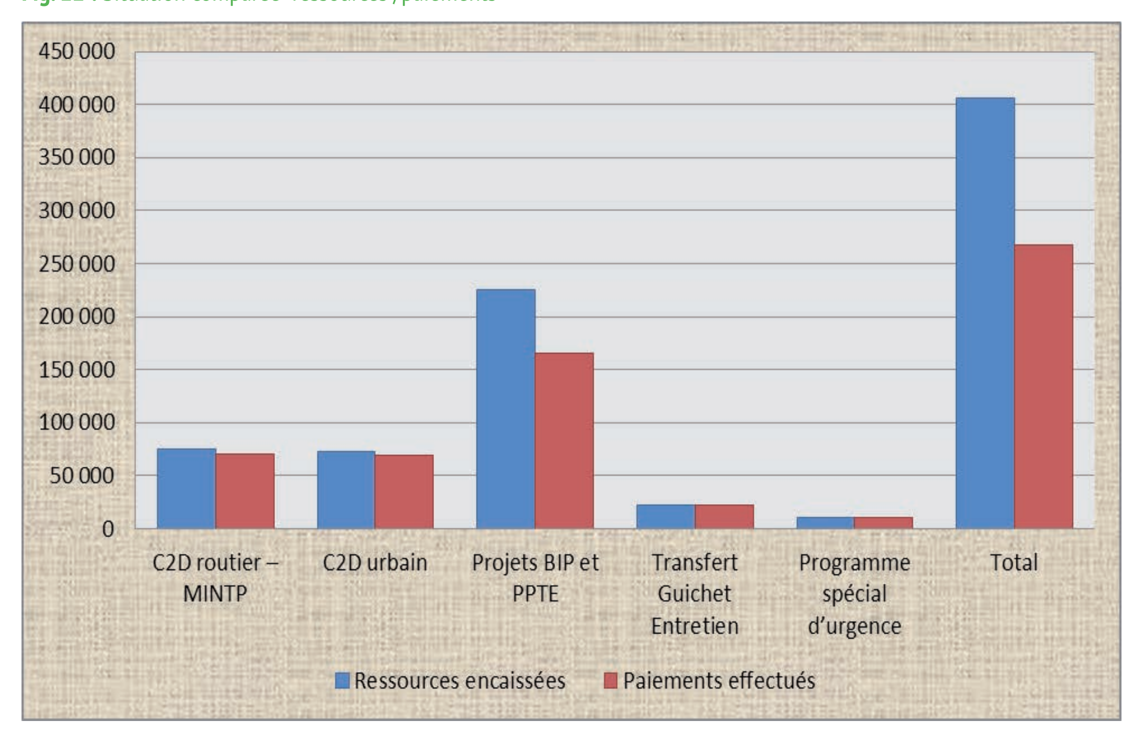
Le Guichet Investissement affiche un niveau de paiements de 337 milliards, dont plus de la moitié réalisés entre 2009 et 2011. Les paiements sur les ressources internes (BIP et PPTE) s'affirment de plus en plus avec une part en nette progression passant de 44% du total en 2011à 48% en 2012, ce qui représente la part la plus importante. Bien que rentré dans sa phase terminale, le C2D représente 40% des paiements faits à partir du Guichet Investissement.

Situation comparée Ressources encaissées / Paiements effectués

Tab 15 : Situation comparée Ressources / Paiements (En millions de Francs CFA)

Programmes	Ressources encaissées	Paiements effectués	Taux de consommation en %
C2D routier – MINTP	75 591	69 818	92
C2D urbain	72 491	69 280	96
Projets BIP et PPTE	225 639	165 097	73
Transfert Guichet Entretien	22 830	22 830	100
Programme spécial d'urgence	9 964	9 964	100
Total	**406 515**	**268 187**	**66**

Fig. 12 : Situation comparée ressources /paiements



Avec un taux de consommation global des ressources de 80%, le Guichet Investissement affiche une allure rassurante à la fois pour les ordonnateurs, qui y domicilient les ressources, et pour les prestataires qui attendent d'être payés dans les meilleurs délais. Cette situation cache cependant une autre réalité. En effet, les ressources de certains projets ont été virées dans le compte du Fonds Routier alors que les travaux y afférents n'ont pas démarré pour diverses raisons. Paradoxalement, le Fonds a des décomptes qui attendent le déblocage des fonds pour être payés.

C – Fonctionnement du Fonds Routier et prestations d'audits

Tableau des ressources de fonctionnement au 31/12/2012

Il s'agit des ressources débloquées pour la couverture des dépenses de fonctionnement et des prestations d'audit du Guichet Investissement.

Tab 16 : Contributions à la couverture des dépenses de fonctionnement (en millions de FCFA)

Sources de financement	Part Fonds Routier		
	Antérieur à 2012	Exercice 2012	Cumul au 31/12/2012
BIP & PPTE	458	135	593
C2D	620		620
Ressources de placement	201	-	201
Total	**1 279**	**135**	**1 414**

La quote-part du BIP et des fonds PPTE représente 100 % des contributions au titre de la quote-part des ressources affectée au fonctionnement du Fonds Routier en 2012, en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Le Fonds Routier n'a pas enregistré de ressources de placement au courant de l'exercice 2012.

Exécution du budget de fonctionnement au 31/12/2012

Tab 17 : Synthèse de l'exécution des budgets fonctionnement et audits du Guichet Entretien (en millions de francs CFA)

Eléments	Exercice 2011		
	Prévisions	Réalisations	% réal.
Fonctionnement du Fonds Routier	1 375	800	58
Audits technique, financier et comptable	550	0	0
Total	**1 925**	**800**	**45**

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 58 % de l'enveloppe, alors que les audits affichent un taux de réalisation de 0%. Le budget a permis de financer les dépenses courantes. Le faible taux de réalisation des audits se justifie principalement par le décalage intervenu dans la passation du contrat d'audit technique.
Pour ce qui est des dépenses supportées par le Guichet Investissement, la situation se présente comme dans le tableau ci-après.

Tab 18 : Synthèse de l'exécution des budgets fonctionnement et audits du G. Investissement

Désignation	Réalisations au 31/12/2012
Charges de fonctionnement	85 679 736
Audit comptable et financier	0
Total	**85 679 736**

Les dépenses comprennent essentiellement les frais bancaires, les honoraires pour l'archivage physique et la numérisation des documents et l'acquisition des licences pour divers logiciels.

Evolution des principaux indicateurs d'activités de financement de l'entretien routier (Guichet Entretien)

Les principaux indicateurs concernent les ressources mobilisées ainsi que la couverture par celles-ci des engagements souscrits. Les paiements effectués sont également analysés par rapprochement avec les engagements et les ressources mobilisées. En somme, il s'agit d'un aperçu historique des éléments quantitatifs pour les cinq dernières années du Fonds Routier.

1 – Evolution de la mobilisation des ressources

Le Fonds Routier opère à partir d'un ensemble de ressources générées par l'usage de la route, comme défini dans la première partie (RUR, péage, amendes, taxe à l'essieu). Le tableau ci-dessous présente la Redevance d'Usage de la Route (RUR) mobilisée par comparaison au montant plafond fixé par les lois de finances successives.

Tab 19 : Situation de la mobilisation des ressources durant les cinq dernières années (en millions de francs CFA)

N° d'ordre	Exercices	RUR (en millions F CFA)		Excédent / Insuffisance (b – a)	Taux de mobilisation
		Prévisions (a)	Mobilisations (b)		
1	2008	50 000	50 000	0	100
2	2009	55 000	55 000	0	100
3	2010	55 000	55 000	0	100
4	2011	55 000	55 000	0	100
5	2012	55 000	55 000	0	100
CUMUL		**270 000**	**0**	**100**	

Dans l'ensemble, les ressources allouées au financement de l'entretien routier ont évolué de manière croissante ces dernières années avec un tassement observé depuis 2009. Cependant, il y a lieu de signaler que les ressources demeurent insuffisantes pour financer les besoins de l'entretien routier, estimés selon l'une des hypothèses du Plan Directeur Routier à 80 milliards Francs CFA par an.

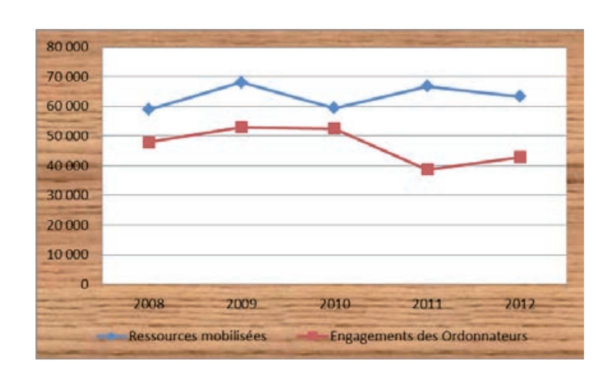
2 – Evolution comparée de la couverture des engagements par les ressources mobilisées

La couverture des engagements pris par les ressources mobilisées dans un même exercice constitue un indicateur essentiel d'un équilibre financier durable du Fonds Routier.

Tab 20 : Situation comparée (Mobilisation des ressources – Engagements) au 31 Décembre 2012 (en millions de francs CFA)

Exercices	Ressources mobilisées	Engagements des Ordonnateurs	Taux Engagements / Mobilisations
2008	58 953	47 978	81
2009	68 190	52 995	78
2010	59 335	52 464	88
2011	66 836	38 628	58
2012	63 283	42 917	68
Total	**316 597**	**234 982**	**74**

Fig 13 : Situation comparée (Mobilisation des ressources – Engagements)



Les représentations ci-dessus indiquent que la situation caractéristique des sur-engagements qui étaient justifiés par l'inadéquation entre le niveau de ressources mobilisées et les besoins réels de l'entretien du réseau prioritaire d'une part, et par le souci de consommer les crédits, étant donné la difficulté des entreprises à mener les projets à terme d'autre part, a été maîtrisée depuis 2008. Ceci est le fait de la conjugaison de deux facteurs : (i) l'accroissement du rendement des ressources ; (ii) la discipline observée dans la prise des engagements. L'idéal serait que les ordonnateurs épuisent totalement leurs possibilités de financement, au regard de la pression des besoins. La communication en temps réel des situations financières et la sensibilisation des ordonnateurs sur les possibilités d'amélioration du niveau de consommation des crédits alloués constituent des issues en vue de retrouver une situation d'équilibre.

Le programme spécial d'urgence pour la réhabilitation de certaines infrastructures fait partie de la solution au problème de sous-consommation des ressources. Au terme de l'exécution de ces projets dont le coût est estimé à 100 milliards, la situation d'équilibre souhaitée sera sur une bonne trajectoire. Il faudrait encore neutraliser l'écart entre le moment où la ressource est mobilisée et le moment où les travaux sont exécutés. Ceci passe par la passation des marchés avant le début de l'exercice pour permettre que les ressources mobilisées d'un exercice soient consommées pour une part importante au cours de cet exercice. L'atelier technique de concertation sur la programmation 2013 a permis de poser les bases de cet important chantier.

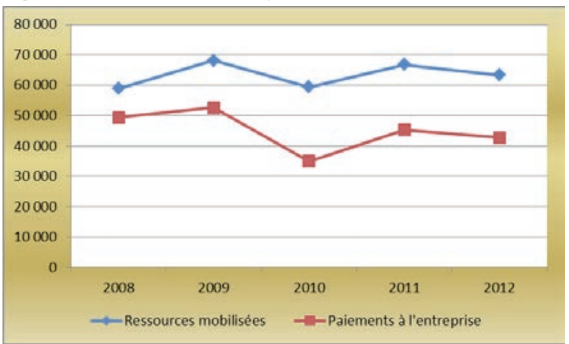
3 – Evolution comparée de la couverture des paiements par les ressources mobilisées

La couverture des paiements par les ressources mobilisées est un indicateur qui permet d'apprécier la liquidité du Fonds Routier à court terme.

Tab 21 : Couverture des paiements au 31 décembre 2012 par les ressources mobilisées (en millions de francs CFA)

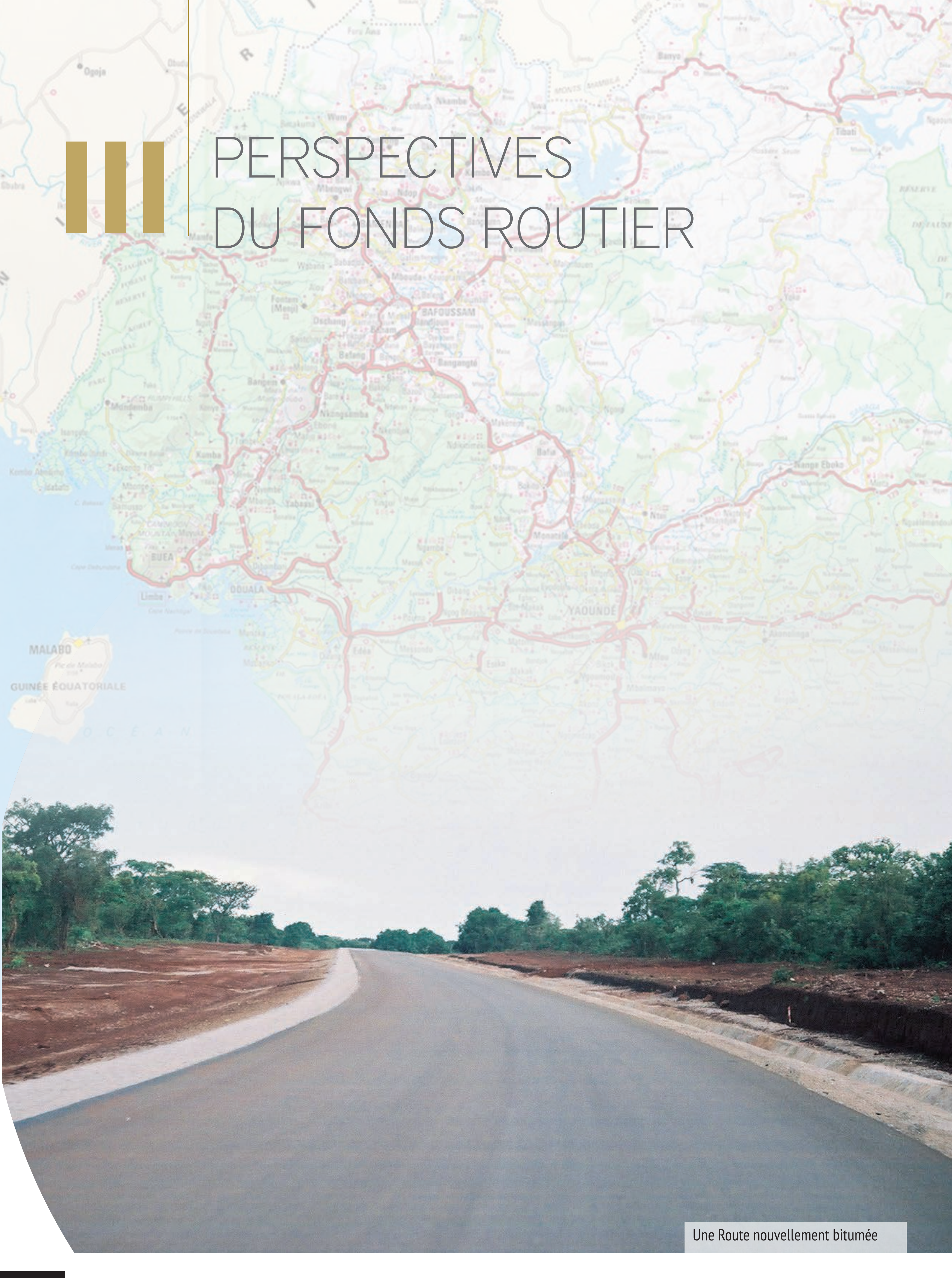
Exercices		Ressources mobilisées	Paiements	Excédent/ Insuffisance	Taux Paiements/ Mobilisations
1	2008	58 953	49 359	9 594	84
2	2009	68 190	52 608	15 582	77
3	2010	59 335	34 948	24 387	59
4	2011	66 836	45 275	21 561	68
5	2012	63 283	42 726	20557	68
	Total	**316 597**	**224 916**	**91 681**	**71**

Fig 14 : Situation comparée (Mobilisation des ressources – paiements)



Le graphique ci-dessus montre la distance qui s'établit dans le temps entre les ressources mobilisées et les paiements. Ceci traduit dans une certaine mesure un manque de réactivité de la part des ordonnateurs qui ne doivent pas hésiter à résilier les marchés dont les prestataires sont défaillants et à procéder à la réaffectation des crédits vers d'autres projets. Le lancement de l'opération d'apurement des contrats par le MINTP est un signe encourageant dans ce sens. La mise en œuvre du programme spécial d'urgence devrait également donner un coup d'accélérateur dans la consommation des ressources.

III PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER



Une Route nouvellement bitumée

PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER

A- Amélioration du rendement des recettes routières

En application des hautes directives de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement au terme des travaux de la 7ième session du Conseil National de la Route, le Fonds Routier a conduit des concertations avec les administrations impliquées pour la mise en œuvre du projet d'automatisation des postes de péage du triangle Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé.

Pour ne pas se limiter aux études et aux concertations, le Gouvernement s'est engagé pour 2011/2012 à passer à la concrétisation progressive de cette ambition à travers, dans un premier temps, la construction d'un poste de péage pilote automatisé.

L'amélioration du rendement des ressources affectées au Fonds Routier ne se limite pas qu'au péage. L'élargissement de l'assiette devrait se traduire dans la réalité avec l'intégration des autres recettes générées par l'accès et/ou l'usage de la route. Il s'agit tout principalement du produit de la répression engagée dans le cadre de la sécurité routière. L'intégration de ces recettes dans le « panier » du Fonds Routier permettrait de renforcer le potentiel contributif du Fonds dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière.

B - Evolution du Fonds Routier vers un Fonds de deuxième génération

Sur instruction de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre des Finances a lancé la procédure de recrutement d'un consultant chargé de mener l'étude sur l'évolution du Fonds Routier vers un Fonds de deuxième génération. Cette évolution vers une relative autonomie devrait principalement permettre au Fonds Routier :

- de maîtriser et de sécuriser davantage ses ressources à travers la perception directe de celles-ci et,
- de participer à la fixation des tarifs routiers en fonction des besoins de l'entretien routier.

C –Défis de la décentralisation

Avec l'opérationnalisation du guichet Investissement en 2007, le Fonds Routier a vu l'arrivée d'un nouveau type de partenaires ayant la qualité « d'ordonnateurs délégués », en application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2005/239 du 24 juin 2005. L'expérience et l'expertise acquises après trois (3) années de partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées désignées à ce titre, permettent au Fonds de nourrir une ambition plus grande au regard des nouvelles missions qui lui sont assignées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation sur la décentralisation.

Ainsi, le décret n° 2012/173 du 29 mars 2012 a élargi la qualité d'ordonnateurs aux Délégués du Gouvernement, aux Maires et Présidents de Régions qui bénéficient par ailleurs de délégations des ressources des ordonnateurs concernés par les routes interurbaines et rurales ainsi que des voiries urbaines correspondant aux programmes établis et approuvés par le Comité de Gestion.

CONCLUSION

L'année 2012 a connu des moments forts dans la matérialisation des grands projets routiers avec en prime l'autoroute Yaoundé-Douala dont les premiers 100 km ont été attribués à une entreprise chinoise, le deuxième pont sur le wouri et l'autoroute Yaoundé-Nsimalen dont le tracé est déjà défini. Dans cette même dynamique, le Ministère des Travaux Publics a lancé le programme de réhabilitation de certaines routes et ouvrages stratégiques pour un coût global de 100 milliards francs CFA, sur prélèvement des ressources non consommées du guichet Entretien au titre des exercices antérieurs.

Sur un tout autre plan, la nouvelle procédure de collecte des ressources, de par son transit par les comptes du Trésor Public, suscite interrogations et questionnements au regard du faible taux de reversement affiché. S'il est vrai que le rythme de consommation ne suit pas celui de la mobilisation des ressources, il convient de reconnaître que le transfert des ressources du Trésor vers le compte ouvert à la BEAC nécessite un coup d'accélérateur pour éviter d'entamer le capital de confiance que le Fonds aura construit pendant plus de 10 ans. Le rôle centralisateur reconnu au Trésor Public par la loi portant Régime Financier de l'Etat n'est pas ici remis en question. Ce qu'il faut améliorer c'est la programmation de la trésorerie et son suivi qui se veut itératif et dynamique.

L'année 2013 qui s'ouvre est tout autant porteuse de nombreux défis. Elle marque en effet le lancement de l'approche budget-programme. Le management et le staff du Fonds sont conscients et prennent la pleine mesure de ces changements qui pointent à l'horizon. A cet égard, l'accent mérite d'être mis entre autres sur :

- la sécurisation des ressources avec comme déclinaisons :

- la réforme du système de gestion du péage routier à travers son automatisation et / ou sa mise en concession ;
- la synergie dans la relation avec le Trésor Public au titre de la gestion des ressources provenant du BIP ;

- la qualité de la gouvernance avec comme déclinaisons :

- la création de synergies constructives entre les administrations impliquées ;
- la veille sur la qualité de la dépense couverte par le Fonds Routier ;
- la maîtrise des risques opérationnels ;
- la fiabilité de la comptabilité pour servir à la fois à la prise de décisions pertinentes en interne et à la mobilisation de la confiance des parties prenantes ;
- la dynamique d'amélioration permanente à partir des audits réalisés suivant un cadre conceptuel adapté aux activités d'investissement et d'entretien routiers ;
- l'information des parties prenantes et du public.

Liste des abréviations & Acronymes

AFCT : Audit financier, comptable et technique

AFERA : Association des Fonds d'Entretien Routier Africains

BET : Bureau d'Etude Technique

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CADD : Cautionnement d'Avance de Démarrage

CBE : Cautionnement de Bonne Exécution

CFA : Communauté Financière Africaine

CRDG : Cautionnement de Retenue de Garantie

CUD : Communauté Urbaine de Douala

CUY : Communauté Urbaine de Yaoundé

C2D : Contrat de Désendettement et de Développement

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

ECT : Etudes et Contrôles Techniques

ERP : Entretien du réseau prioritaire

ERR : Entretien des Routes Rurales

EVU : Entretien des Voiries Urbaines

FER : Fonds d'Entretien Routier

FFR : Fonctionnement du Fonds Routier

FR : Fonds Routier

HIMO : Travaux à haute intensité de main d'œuvre

IADM : Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Kfw : KreditAnstalt Für Wiederaufbau

MINDUH: Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat

MINEFI : Ministère de l'Economie et des Finances

MINFI : Ministère des Finances

MINT : Ministère des Transports

MINTP: Ministère des Travaux Publics

MoU : Memorandum of Understanding

PERFED: Programme d'Entretien Routier du Fonds Européen de Développement

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PPR : Protection du Patrimoine Routier

PPTE : Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

PSR : Prévention et Sécurité Routières

PDR : Plan Directeur Routier

PSRR : Programme de Sécurisation des Recettes Routières

RN : Route Nationale

RUR : Redevance d'Usage de la Route

SCDP : Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers

SIG : Système Intégré de Gestion

SONARA : Société Nationale de Raffinage

STADE-C2D : Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

TSPP : Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers

Tab : Tableau

Fig : Figure

Liste des tableaux

Liste des figures



ANNEXES

1 – Renforcement des capacités

2 – Feuille de route 2012



IV ANNEXES

1 – Renforcement des capacités

Tab 1 : Renforcement des capacités

Thèmes	Durée	Nombre de participants	Institution	Objectifs
la mise en place et gestion d'un centre de documentation – Gestion des archives	10 jours	01	CIFOPE (France)	Acquérir une meilleure connaissance les concepts et les méthodes de gestion documentaire et des archives ;

Tab 2 : Le Fonds et les acteurs du secteur public

Nature de la relation	Actions	Objectifs visés
a) Tutelle – Fonds Routier	- Transmission des rapports d'audits financiers et comptables comprenant les comptes arrêtés par le Comite de Gestion, des rapports d'audit techniques et des rapports d'activités ;	Se conformer aux textes en vigueur
	- Participation aux travaux sur la gestion rationnelle de la trésorerie de l'Etat	
b) Ordonnateurs / Fonds Routier	- Tenue des réunions d'échanges sur l'exécution des projets domiciliés auprès des deux guichets	- Partager les informations ; - Rendre compte de l'état d'exécution des projets ; - Trouver des solutions aux difficultés qui se présentent.
c) CONAROUTE / Fonds Routier	- Participation aux sessions du Conseil	- Communiquer sur les activités du Fonds ; - Mettre en cohérence les programmes d'entretien et d'investissement routiers
d) Groupe de travail sur l'optimisation du reversement des ressources	- Tenue des sessions mensuelles	Valider le montant de la RUR du mois
e) PSRR / Fonds Routier	- Participation aux sessions du groupe de travail chargé de valider les statistiques sur la mobilisation des ressources	Sécuriser les ressources

Tab 3 : Le Fonds Routier et ses Homologues

Nature de la relation	Actions	Objectifs visés
AFERA / FR du Cameroun	Participation à la 11ième réunion annuelle de l'Association des Fonds Routiers Africains, tenue du 29 octobre au 02 novembre 2012 à Livingstone en Zambie.	- Partager avec les membres de l'AFERA les expériences ; - Promouvoir les valeurs, les meilleurs pratiques et les standards de l'AFERA

IV ANNEXES

2 – Feuille de route 2012



No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
OBJ.- 1	Poursuivre l'intégration et la rationalisation des sous-systèmes à partir de TOMPRO					
Produit 1.1	Opérationnalisation de TOMPRO phase 1	Ce résultat mesure l'utilisation effective du système de gestion TOMPRO dans les opérations quotidiennes essentielles, suivant les résultats obtenus dans le cadre de la première phase	Observation continue à partir de janvier 2011 avec un compte rendu mensuel	- L'utilisation de TOMPRO est effective et définitive à partir de janvier 2011 pour les deux guichets - Le manuel d'utilisateur est disponible - La base de données est renseignée à partir de la campagne 1999	- Le matériel informatique est au point - le Personnel est apte	ADM
Act. 1.1.1	Veille sur le traitement des paiements en temps réel à partir de TOMPRO	Le système de gestion TOMPRO est utilisé en temps réel pour l'ensemble des compartiments, à l'exception des cas très particuliers qui font l'objet d'un traitement sémi-automatisé. La veille doit être entretenue et les efforts d'optimisation renforcés.	Continu	Tous les décomptes payés sont traités à partir de TOMPRO. Il s'agit des décomptes guichet « Investissement » et de ceux du guichet « Entretien » pour les campagnes 2008 et suivantes		Unité de gestion du projet
Act. 1.1.2	Réalisation du manuel d'utilisateur	C'est la conséquence de la réception des phases I et II. Chaque utilisateur devra disposer d'un manuel pour ainsi permettre de se familiariser avec cet outil de travail	Octobre 12	Les manuels sont multipliés et remis à chaque utilisateur dans les délais retenus	TOMATE respecte son engagement de transmettre le manuel dans les délais convenus	Unité de gestion du projet /TOMATE
Act. 1.1.3	Reconstitution des données historiques	Il s'agit de renseigner la base pour ce qui concerne les campagnes antérieures. Cette activité pourra nécessiter le recours à un consultant coordonnateur des opérations de saisie et des stagiaires en deux groupes de 5 pour une durée de 6 mois chacun	Février – Novembre 12	Les campagnes de 1999 à 2007 sont entièrement saisies dans TOMPRO	Le consultant est recruté dans les délais Les stagiaires ont des capacités suffisantes	Unité de gestion du projet /TOMATE

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Produit 1.2	Implémentation de la phase 2 TOMPRO	La deuxième phase consiste à intégrer de nouvelles fonctionnalités dans le système. Il s'agit, en amont, de mettre en place des outils de transfert automatique des données (programmation, contrats, décomptes, etc) pour limiter les saisies et, en aval, d'assurer la communication des informations aux tiers en passant par une interface Web. De même, il est prévu d'intégrer une fonction d'ordonnancement des paiements à distance.	Décembre 11 à Avril 12	- les nouvelles fonctionnalités développées sont installées et fonctionnelles - la deuxième phase réceptionnée - la formation est organisée à l'attention des utilisateurs	- les documents type visés sont standardisés et vulgarisés - Site Web opérationnel et paramétré en conséquence	ADM
Act. 1.2.1	Déploiement de la solution informatique	Cette activité consiste à installer les nouvelles fonctionnalités, à mener les tests de mise en route et à réaliser les interconnexions nécessaires avec d'autres applications ou systèmes	Décembre 11 à Avril 12	Les nouvelles fonctionnalités sont installées et opérationnelles dans les délais	TOMATE respecte le calendrier et les administrations impliquées collaborent sans faille	Unité de gestion du projet / TOMATE
Act. 1.2.2	Renouvellement du parc informatique et acquisition de licences pour les systèmes de gestion	La migration de Tompro vers le système SQL server nécessite la mise en adéquation du matériel informatique avec les nouvelles exigences techniques et technologiques. De même un second serveur sera acquis pour plus de sécurité.	Mars 12	Le parc informatique est renouvelé et les licences acquises.		Unité de gestion du projet / TOMATE
Act. 1.2.3	Formation des utilisateurs	Il s'agit de former les utilisateurs sur les nouvelles fonctionnalités	Février à Mars 12	Les utilisateurs sont formés	Le planning est arrêté avec l'équipe TOMATE dans les délais	Unité de gestion du projet / TOMATE

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Act. 1.2.4	Formation des BET et des points focaux au niveau des administrations	Le nouveau concept repose sur une part importante d'informations qui sera alimentée à partir des supports traités préalablement par les partenaires (BET, services des maîtres d'ouvrage). Ce sont trois (3) sessions de formation qui seront organisées à leur intention.	Mai, juillet et septembre 12	Les partenaires cibles sont formés et utilisent les nouveaux formats	Le planning est arrêté avec l'équipe TOMATE dans les délais	Unité de gestion du projet / TOMATE
Act. 1.2.5	Audit opérationnel sur le système d'informations de gestion	L'audit vise à certifier la fiabilité de la base de données ainsi que des sécurités mise en œuvre. Il intervient après l'implémentation de la phase 2 et l'alimentation de la base par les données historiques.	Décembre 12	La fiabilité de la base de données est certifiée par un expert indépendant.	L'auditeur est recruté dans les délais La phase 2 est réceptionnée Les données historiques sont renseignées La numérisation des documents est avancée	Unité de gestion du projet / TOMATE
Produit 1.3	Démarches parallèles	Ce résultat mesure la mise en œuvre satisfaisante des actions nécessaires à la réussite de l'implémentation de la deuxième phase	Janvier à Février 12	- le site Web est opérationnel - le système d'archivage et de gestion documentaire est réceptionné - les archives sont numérisées en ce qui concerne les campagnes actives		ADM
Act. 1.3.1	Collecte des spécimens de signature des intervenants	Il s'agit de valider la procédure de collecte des spécimens de signature et de transmettre les cartons conçus à cet effet aux gestionnaires du réseau routier pour la collecte des signatures. Après la collecte, les cartons devront être retournés au Fonds Routier pour la numérisation	Continu à partir de Janvier 12	Toutes les signatures sont numérisées et rattachées aux marchés dans TOMPRO	Les ordonnateurs, les BET et les entreprises collaborent	DET

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Act. 1.3.2	Opérationnalisation du site Web	Cette activité consiste à consolider les opérations de d'activation du site web amélioré du Fonds Routier. Une fenêtre du site du site pour y insérer un espace approprié pour la communication des informations spécifiques aux entreprises, BET, ordonnateurs, bailleurs de fonds, etc.	Avril 12	Le site Web est en ligne et l'espace approprié pour les partenaires est disponible	Le consultant chargé de la conception, du développement et de la mise en ligne du site est recruté dans les délais	Unité de gestion du projet / WEC Consulting
Act. 1.3.3	Numérisation des archives pour les marchés renseignés dans Tompro	Cette activité vise à rendre visible les documents en temps réel dans Tompro. Il s'agit d'une disposition qui répond à une recommandation de l'audit du système d'archivage.	Janvier à Mars 12	Les documents cibles sont numérisés, versés dans l'application de gestion des archives ainsi que dans Tompro	Le marché correspondant est passé dans les délais	DCO
Act. 1.3.4	Réception des prestations relatives au système d'archivage et de gestion électronique des documents	Il s'agit de la réception par le Fonds Routier des prestations exécutées par le consultant commis à ce travail, suivant les nouvelles conditions négociées.	Février 12	La base de données des archives et réceptionné et le système de gestion documentaire est fonctionnel		Commission de réception
Act. 1.3.5	Information, communication et sensibilisation des ordonnateurs, des BET et des entreprises	La démarche vise à susciter l'appropriation de ce nouvel outil par les ordonnateurs les BET et les entreprises. Elle comprend également la diffusion des supports sur les meilleurs pratiques dans la préparation des décomptes principalement.	Février à juin 2012	Les supports de communication sont diffusés auprès des partenaires cibles Une réunion d'information et de sensibilisation est tenue	Les ordonnateurs, les BET et les entreprises collaborent	Unité de gestion du projet / TOMATE
OBJ.- 2	Améliorer la qualité du service offert par le Fonds Routier					

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Produit 2.1	Diligence dans le traitement des contrats, décomptes, cautions et assurances	Ce résultat mesure la satisfaction des attentes des ordonnateurs et des entreprises qui sont généralement exprimées en termes de respect des délais et d'équité dans le traitement des dossiers	Observation continue à partir de janvier 2012 avec un compte rendu mensuel	- Traitement des contrats, décomptes suivant l'ordre d'arrivée - Authentification des cautions - Délai de visa des contrats < 10 jrs - Délai de paiement < 15 jrs - Délai d'authentification < 10 jrs	- Effectif suffisant - Outil de travail au point - Personnel motivé - Ressources disponibles	ADM
Act. 2.1.1	Standardisation des délais de traitement	Il s'agit de fixer par note de service les règles à respecter rigoureusement dans le traitement des dossiers d'une manière générale et des contrats et des décomptes tout particulièrement. Plus précisément, il est question de prescrire l'ordre de traitement des dossiers et les délais maximum à respecter par intervenant.	Janvier 2012	Les délais standards sont fixés		ADM
Act. 2.1.2	Réunion bilan sur les délais	Ces réunions sont programmées sous deux formats. Sous forme de revue interne tous les mois à partir des statistiques élaborés par le DCO Dans le cadre de la restitution des travaux de contrôle interne trimestriel réalisés par le cabinet qui en a la charge	Tous les trimestres	Les délais standards sont rigoureusement respectés et les écarts nettement justifiés		ADM
Act. 2.1.3	Sensibilisation des partenaires et des ordonnateurs (banquiers, assureurs, etc)	La sensibilisation vise à alerter les partenaires sur les contraintes de qualité de service afin de réduire les délais de réponse en ce qui concerne l'authentification des documents	Janvier 12	Au moins deux réunions de sensibilisation organisées	Les partenaires prennent part à la réunion et collaborent dans le processus d'amélioration	DET, DAF

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Produit 2.2	Accueil et confort des usagers	Ce résultat mesure la qualité du service d'accueil à partir des plaintes formulées par les usagers et consignées dans le support prévu à cet effet (boîte d'opinion ou registre ou espace sur le site Web)		- le nombre de plainte justifiées est < 100 sur près de 2000 décomptes déposés	- la volonté des usagers de s'exprimer	ADM
Act. 2.2.1	Réaménagement de la réception du courrier	Il s'agit de renforcer le courrier pour assurer la numérisation des documents et la saisie TOMPRO dès l'entrée des documents. Le prestataire se verra remettre un accusé de réception informatisé pour le suivi du traitement de son dossier via le site web	Avril 12	Les documents sont numérisés à la réception Les prestataires reçoivent un accusé de réception daté lors du dépôt des décomptes		Unité de gestion du projet
Act. 2.2.2	Réhabilitation du système de contrôle des accès	Cette activité vise à remettre à niveau le système de contrôle des accès, en tenant compte du service permanent d'un vigile et du souci de ne pas permettre l'accès des entreprises.	Janvier 12	Le système de sécurité fonctionne en continu et enregistre tous les mouvements		DAF
OBJ.- 3	Promouvoir la qualité de la dépense d'entretien routier					
Produit 3.1	Audit de la qualité des travaux et de la situation financière	Ce résultat permet d'apprécier l'effectivité des audits réalisés par des cabinets indépendants ainsi que la qualité de l'opinion formulée sur la gestion, situation financière et patrimoniale du Fonds	Tous les trimestres	Au terme des interventions, le Fonds Routier dispose - des constats et recommandations pertinents formulés par les auditeurs ; - des états financiers certifiés sans réserve	- les auditeurs sont sélectionnés dans les délais - les auditeurs sont professionnels	ADM

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Act. 3.1.1	Audit technique périodique	Il s'agit de l'intervention des consultants pour l'audit technique des opérations des deux guichets. Les termes de référence vont évoluer dans le sens de rapprocher dans le temps l'exécution des travaux et l'audit de ceux-ci. L'avantage est de susciter les corrections et au final de réceptionner les marchés exécutés conformément aux normes. Le Fonds pourrait également opposer son refus de payer en cas de non-conformité.	A la fin de chaque trimestre	L'audit technique est réalisé chaque trimestre et le rapport fait l'objet d'une restitution en présence de tous les responsables	L'auditeur est recruté dans les délais et exécutent la mission conformément au mandat défini	DET/DCO/ DAF/CPM-FR
Act. 3.1.2	Audit comptable et financier	Ce sont les passages de l'auditeur comptable et financier pour certifier les comptes et évaluer le contrôle interne	A la fin de chaque semestre	L'audit comptable et financier est réalisé chaque semestre et les rapports sont exploités en interne et au Comité de Gestion	L'auditeur est recruté dans les délais et exécutent la mission conformément au mandat défini	DET/DCO/ DAF/CPM-FR
Act. 3.1.3	Mise en œuvre des recommandations sur le contrôle interne	Cette activité vise à adopter une attitude de veille en ce qui concerne le contrôle interne. Plus précisément, il s'agit de tenir à jour une matrice comprenant le rappel des recommandations et l'état de leur mise en œuvre	Continu avec des revues trimestrielles	Les recommandations sur le contrôle interne sont mises en œuvre dans les délais prévus	L'auditeur restitue ses conclusions et ses recommandations sur le contrôle interne à l'attention de tous les responsables	ADM/DET/ DCO/DAF/
Produit 3.2	Vulgarisation des résultats des audits techniques	Ce résultat permet d'apprécier l'effectivité de la vulgarisation des constats et des recommandations ainsi que leur intégration dans les mesures correctives à tous les niveaux	Continu	Au terme de l'intervention, la matrice d'action est disponible et suivie	les partenaires collaborent	
Act. 3.2.1	Séminaire de restitution des audits techniques de l'entretien routier	Il s'agit de la restitution des rapports des audits techniques en présence de tous les acteurs	Octobre 12	Le séminaire est organisé et une nouvelle matrice d'actions est adoptée	Le calendrier ne subit aucune perturbation	DET/DCO/ DAF

No.	HIÉRARCHIE Objectifs / Produits / Activités	Description	Période	Indicateurs de performance / Indicateurs de suivi	Conditions de réalisation	Responsable
Act. 3.2.2	Mise à jour et suivi de la mise en œuvre des recommandations	Le Comité de suivi est un cadre de collaboration de tous les acteurs, qui est chargé d'apprécier les évolutions dans la mise en œuvre de la matrice d'actions	Continu à partir de la validation de la matrice	Les recommandations sont mises en œuvre dans les délais et selon les modalités prévus		DET/DCO/ DAF



Contacts

Etablissement Public Administratif de Type Particulier placé sous la tutelle Technique du Ministère en charge des routes et sous la tutelle Financière du Ministère en charge des Finances

Immeuble SNI - 12ème et 13ème étages **B.P.** 6221 Yaoundé – Cameroun
Tél.: (237) 22 22 47 52 **Fax:** (237) 22 22 47 89
Site web : www.fondsroutiercameroun.org
www.fondsroutier.cm